N° 40
OCTOBRE 1976
Mensuel
Deuxième série
Quatrième année
Tirage :
50 000 exemplaires
Dépôt légal :
4e trimestre 1976
Commission paritaire :
n° 53 507

JOURNAL DES PRISONNIERS

C A P

• Les chaines des prisonniers sont les mêmes que celles de tous les hommes sans pouvoir sur leur vie : elles sont simplement plus visibles.

2,50 F
Distribué par N.M.P.P.
Responsable de la publication
Jean Lapeyrie
matr. 5862 BLOIS
Editeur :
Comité d'action des prisonniers
15, rue des Trois-Frères
75018 — Paris
Imprimé aux Marchés de France
44, rue de l'Ermitage
75020 — Paris
Journal conçu, composé et mis en page par des militants du C.A.P.

FAIRE LE POINT ET CHANGER DE C.A.P. !

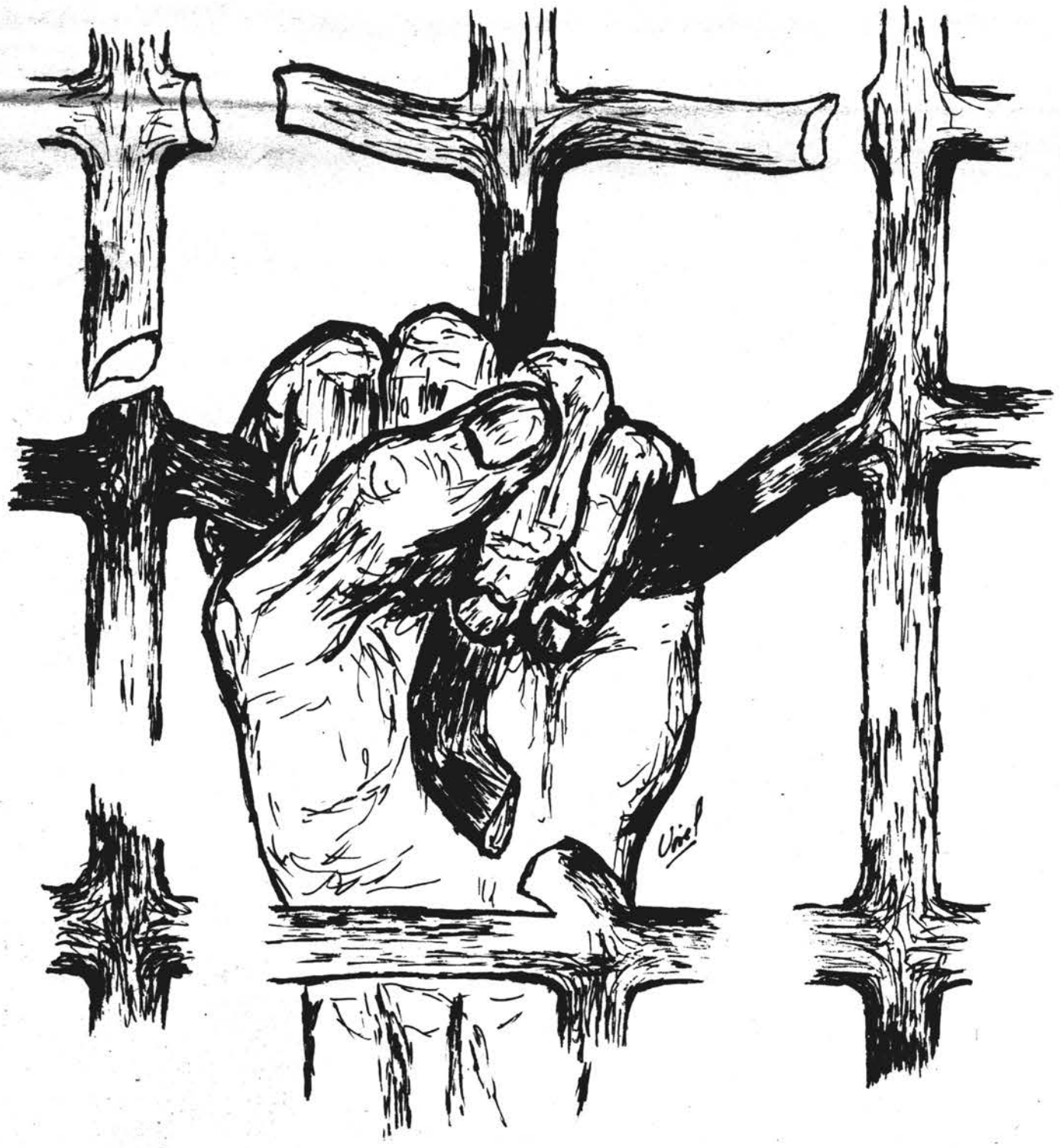

Voici quatre ans bientôt d'anciens détenus avec le soutien actif d'intellectuels du G.I.P. créaient le C.A.P. Sans doute est-il temps aujourd'hui d'établir un bilan sommaire de cette période.

Nous passerons sur les aspects positifs des actions que nous avons pu mener au cours de ces quatre années pour nous attarder essentiellement sur les points négatifs et décourageants auxquels nous sommes confrontés. Ils sont de deux ordres.

1 — Le nombre de sympathisants stagne.

— 2 Les ventes du journal stagnent.

Ce constat que nous n'avons pas le droit de nous cacher, par honnêteté envers nous-mêmes et envers ceux qui nous font confiance, entraîne chez les membres du C.A.P., même les plus déterminés, une sorte de démoralisation et de démobilisation que nous aurions tort de nous dissimuler. Quoi que nous en pensions et qu'on le veuille ou non, l'usure est là, menaçante.

Si nous avions créé le C.A.P. pour uniquement nous faire plaisir et sans réel souci d'avancer jour après jour le moment de voir naître la société que nous espérons, il va de soi que nous ne nous poserions pas de question et que nous nous contenterions de continuer tranquillement sur notre lancée.

Si nous posons ces problèmes c'est donc que nous voulons premièrement augmenter le nombre de sympathisants, secondement multiplier les ventes du journal.

Il convient pour tenter d'y parvenir d'essayer de cerner les causes principales de ces échecs. Et, puisqu'il le faut, soyons brutaux. Il convient de se rendre compte que nous avons commis une erreur politique et tactique grossière en nous appuyant essentiellement sur les prisonniers et les ex-prisonniers. Car, disons le tout net, avec quatre années de lutte à l'appui de ce regrettable constat, la grande majorité des détenus se fout du C.A.P., se fout de la politique et ne pense qu'au moyen de sortir plus vite de tôle pour se démerder individuellement. Il n'est pas question ici de leur jeter la pierre et de prétendre qu'ils ont tort, ni d'ailleurs de dire qu'ils ont raison. Ils veulent s'enrichir vite et facilement, s'intégrer au système et en profiter, comme des millions d'autres

Suite P. 3

LA REUNION
AFFAIRE YVON POUDROUX

Le 1er juillet 1975, la cour des assises de Saint-Denis de la Réunion jugeait en criminels de droits communs et condamnait respectivement à vingt ans de réclusion criminelle et huit ans de la même peine Yvon Poudroux et Salomé Marvilliers.

La cour de Cassation rendait nul ce premier jugement par son arrêt et renvoyait l'affaire par devant la cour d'assises d'Aix-en Provence où, le 11 mai 1976, toujours considérés en droits communs, ils furent condamnés à six ans de réclusion criminelle pour le premier, et cinq années assorties de deux avec sursis de la même peine pour le second.

Le 27 juillet 1976, alors qu' Yvon Poudroux et Salomé Marvilliers entamaient leur 58e jour de grève de la faim, la chancellerie leur faisait signifier qu'ils étaient reconnus statut politique. Pour le moins que l'on puisse dire c'est qu'anguille était sous roche. Afin qu'elle n'y reste, messieurs nos justiciers sont vivement priés de descendre des hauteurs de leur ministère pour nous expliquer...

Yvon Poudroux est un autonomiste réunionais de 48 ans. Depuis quinze ans, sa vie se résume en une lutte constante autant qu'acharnée contre tous ceux qui, au nom d'une liberté, opulent grassement sur les sordides misères. Ce, au nom de la patrie, au label d'une prétendue justice et en toute bonne caution des dirigeants actuels de notre pays qui n'ont de souçi qu'à dissimuler ce goulag amélioré qu'est l'île de la Réunion. Qu'ici les Réunionnais acceptent toute la honte que la métropole m'oblige.

Yvon Poudroux occupait un emploi assimilé aux fonctionnaires qui lui aurait permis de bien gentiment prospérer. Seulement, la misère des autres ne le laisse pas indifférent, mieux elle lui interdit de se gaver alors que d'autres crèvent de façon des plus misérables autour de lui. Dès 1955, il « s'agite », devint de plus en plus remuant, à en être encombrant. On lui offrira de la promotion, ce qui n'aura d'autre effet que de lui apporter une autre motivation à son combat. D'encombrant il sera très vite considéré comme indésirable et, juin 71, il sera frappé par l'ordonnance du 15 octobre 1960, dite ordonnance Debré. Celle-ci dit en passant est un viol légalisé d'une élémentaire caricature démocratique. En effet, elle soumet chaque Réunionnais à l'arbitraire du préfet, autrement dit d'une caste de mini-seigneurs qui exerce sa souveraineté sur une masse maintenue à dessein à 50 % d'analphabètes et au taux de chômeurs égal à celui de la population active. Royaume des plus abjectes exploitations de la misère, c'est ça la France.

Si « en douce métropole », deux poids et deux mesures autorisent les châteaux sur les sueurs et sang crédule des clapiers perfectionnés que sont les HLM, à la Réunion ce sera deux poids et trois bonnes mesures qui permettront de ne même pas user de démagogie pour dissimuler de nos vues les misères d'un peuple. Non ! elles pourront croupir tous leurs aises par les rues sans déranger les « bonnes consciences colonialistes », la politique du gourdin étant pour préserver le verso des si jolis mots qu'arborent sans vergogne le parvis de nos préfectures « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Le temps des négriers n'est pas révolu...

Mai 1971, Yvon Poudroux fonde le Parti progressiste réunionnais qui, juillet 73 deviendra le Parti national réunionnais. Le PNR soutiendra chômeurs et ouvriers en lutte, mettra à leur disposition une caisse noire dont le modeste n'aura d'égal que celui des moyens limités dont il dispose. Toutefois, ce parti deviendra de plus en plus gênant pour la politique interne. Il inquiétera tellement certains qu'il « sera à éliminer »...

Les provocations se multiplieront et, le 27 mai 1974, l'un des club de jeunes sera des plus sauvagement agressé. Pour se dégager, l'un des fils d'Yvon Poudroux sera obligé de faire usage d'une arme, carabine 22 LR, en intimidation. Un coup de feu ricochant, c'est accidentellement qu'il blessera mortellement l'un des provocateurs. Ce sera là un fameux prétexte et il sera immédiatement incarcéré à la maison d'arrêt de Saint-Pierre. Très rapidement il souffrira de dépression et son état de délabrement moral n'inspirera des inquiétudes qu'à ses parents et amis. La tacite passivité des autorités sera la goutte de trop dans un vase déjà débordant...

Le 29 mai 1974, Yvon Poudroux accompagné d'un groupe de militants enlèveront le procureur responsable d'une justice entièrement au service du Dieu-pognon. Il réclamera en rançon 3000 balles de riz à répartir aux chômeurs, la libération immédiate de son fils, et la somme de 500 millions CFA pour garantir une fuite vers le Mozambique. En cours de tractations, le procureur réussit à s'enfuir. L'otage sauf, les services policiers donneront aussitôt l'assaut, investissant la villa dans laquelle les hommes du PNR s'étaient réfugiés.

C'est ici que débute la scandaleuse « affaire Poudroux ».

Au début de son incarcération, il se verra offrir un séjour en asile psychiatrique en délicat compromis. Les autorités locales n'auront qu'un seul souci : que cette affaire se règle localement en éliminant Yvon Poudroux par tous les moyens. Par son attitude rigide, ce sera par des années d'emprisonnement, itou pour son camarade Salomé Marvilliers jugé militant trop dévoué.

Cette affaire purement politique sera falsifiée droit commun et je gage que les dispensateurs de justice en territoire de la Réunion seraient parvenus à assurer au leader du PNR un charmant avenir dans une geôle du département. Malheureusement pour eux, dans leur zèle précipité, ils commirent des erreurs de procédure qui firent que le jugement fut cassé sur pourvoi des condamnés. L'affaire fut transporté en France et, coincidence, dira-t-on, Yvon Poudroux et Marvilliers y retrouveront le procureur Tomasini, muté de la Réunion au parquet d'Aix-en-Provence. Avec le brillant concours d'un magnifiquement spectaculaire, Maître Jean-Louis Pelletier, le falsifié le restera et, toute raison politique sous l'éteignoir, nous retrouverons une fois encore deux condamnés pour crime en droit commun.

Ainsi comme hélas tant d'autres, Poudroux et Marvilliers auront été dans la pénible obligation de jeter leur vie dans la balance pour obtenir un pas vers ce qui serait une grimace de justice. Mais, je m'interroge et j'exige que toute clarté soit faire sur cette affaire qui dénonce l'odieuse spéculation, savamment maquillée et étouffée, dont sont victimes nos frères réunionnais. Assez de pitrerie et de cocufications « au nom de la justifice » dont tout un peuple en porte la responsabilité puisque rendue en son nom.

Dans cette attente, je vois ce jour deux condamnés réclusionnaires droit commun, reconnu politiques ultérieurement à leur condamnation par une décision ministérielle. Il est vrai que nous n'en sommes plus à une aberration près, mais celle-ci étant d'une phosphorescente énormité au nom de tout un peuple, je souhaiterai que sieur Lecanuet nous explique, l'anguille doit être de fort belle taille...

Roland AGRET

CONTACTS

— KERDONCUFF Gérard
181391 D 11, 42, rue de la Santé
75014 PARIS

J'ai 23 ans, purge 4 ans, déjà (ou seulement) 18 mois de fait possibilité de sortie dans huit mois ou un an en conditionnelle, désire correspondre avec nana sympa et cool, âge indifférent, j'suis pas raciste, j'suis célibataire et il me faudrait un certificat de travail et d'hébergement pour la conditionnelle. J'suis chauffeur VL et PL SR et j'ai aussi un CAP de soudeur mais je préfère gratter comme chauffeur. Je suis fauché et donc intéressé par toute offre qui se présentera. A bientôt qui sait ?
KLEIN Philippe 43052 Bt D1 D4 09, 7 avenue des Peupliers 91705 FLEURY MEROGIS

— Monsieur POUJEAU qui a lu le *Cap* sur la sexualité et la vie affective en prison, nous communique qu'il se propose d'aider des détenus pour trouver des correspondants, des amis et ainsi rétablir un équilibre affectif et qu'on peut le contacter à : Gilbert POUJEAU 3, rue des Capucines Esc. B Appt. 205 92370 CHAVILLE Tél (1) 926 03 27

51 ans, 1,60 m,, brun, grande sexualité moderne, original, non conformiste, libérable 1977, recherche fille faisant le poids pour repartir à zéro. GRIMALDI Roger 38 rue Lyeutey 54201 TOUL

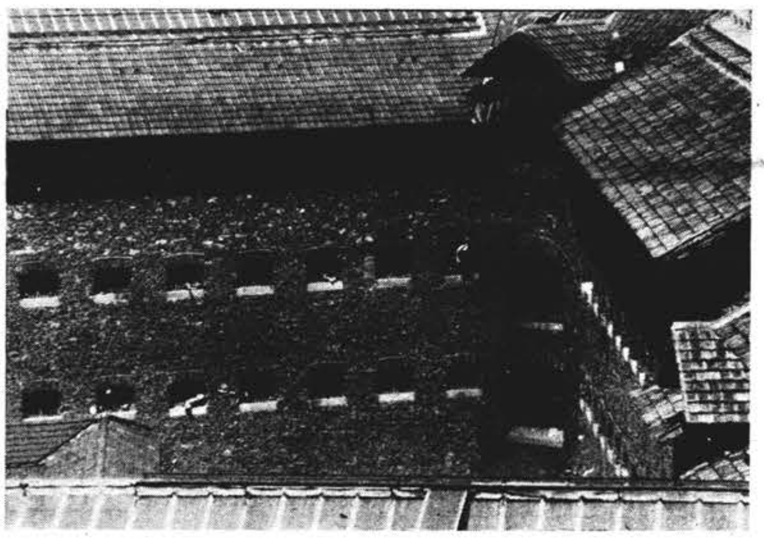

Bonjour !

Je sais bien que bonjour n'est pas le mot qu'il faut dire à mes frères d'infortune. Ce jour naissant qui nous surprend derrière les barreaux n'est jamais un bonjour. Mon corps a beau avoir été libéré de cet univers là, mon esprit à ces heures vagabondes erre toujours dans les maisons d'arrêt dans la centrale (Loos-Lez-Lille). « *Mon esprit erre à ces heures vagabondes je viens d'écrire* ». Non c'est faux, il erre dans toutes ces cellules qui m'ont eu comme hôte, dans ces palais de justice, c'est qu'il ne peut faire autrement, il est encore enchaîné, trois ans et demi de souffrance ne peuvent s'oublier. J'ai passé mon premier Noël libre (75/76). Cela faisait depuis 1970 que cela ne m'étais pas encore arrivé. J'étais ce jour-là à la fois heureux et triste. Heureux parce que cela faisait un bout de temps que cela ne m'était pas arrivé et triste en pensant à tous mes frères qui eux étaient encore en prison. Demain lundi, c'est le 25 juillet. C'est le deuxième anniversaire des révoltes de la centrale de Loos, auxquelles j'eus l'honneur de participer. Demain je serai heureux et mon esprit libre pour un jour hantera avec plaisir ces lieux où mes frères et moi avons hurler que nous étions des hommes avant d'être des cobayes sur lesquels psychiatre, psychologue et autres charlatants de la même espèce tentaient leurs expériences. J'ai envie de tirer quand ces gens ignorent qui je suis me disent que s'ils étaient au pouvoir, les honnêtes gens comme ils disent pourraient dormir sur leurs deux oreilles.

Quand j'entends ces propos des fois je ne dis rien, mais il m'arrive de plus en plus souvent d'exploser et de leur dire à tous ces petits cons que les coups c'est eux qui devraient les prendre. La société je la vomis. (Encore un, dira un magistrat s'il lit cette lettre).J'ai appris un métier en centrale pourquoi ne travailles-tu pas me dira-t-on?La société m'a mis en prison, elle ne croit tout de même pas que maintenant je vais lui faire des courbettes. Qu'est-ce que je fais alors? Je suis à la recherche d'une communauté, un lieu où je pourrais m'épanouir. Si tu veux m'écrire, tu écris à l'adresse ci-dessous.

Amitiés

TRIAUT Bernard
84, rue des Sablières
33 BORDEAUX

DE LA POLITIQUE AU BANDITISME

Mars 76

Les inculpés du G.A.R.I. sont transférés de la Cour de Sûreté de l'Etat au tribunal de grande instance de paris (assises).

Comment et pourquoi cela s'est-il fait ?

Depuis 1974, époque de leurs actions et de leur arrestation, l'affaire était instruite par le juge Gallut de la Cour de Sûreté de l'Etat, pour sept d'entre eux, deux autres les rejoignant en 75 après quelques mois d'instruction à Toulouse.

Pendant l'année 1975, six inculpés sont remis en liberté, trois restent en prison. Bernard Reglat sorti depuis, imprimeur à Toulouse est incarcéré sans qu'aucune preuve ne puisse être retenue contre lui, en mars 76, sur le seul fait que son nom figurait dans le dossier. D'ailleurs Gallut n'avait jamais manifesté le désir de l'entendre. Contrairement à ce que la justice a prétendu, il n'était pas en fuite et les flics peuvent en témoigner, l'ayant interrogé à plusieurs reprises. Le juge de Toulouse l'a même vu après le plasticage par les fascistes de l'imprimerie où il travaille.

Ponia, Lecanuet et tous les ténors de la répression nous ont abreuvé depuis l'an dernier de diatribes contre le « désordre » pas seulement pour rassurer les classes moyennes, mais pour préparer une répression accrue contre les déviants. Leur argumentation prend les truands comme exemple et aboutit logiquement à accuser tous les opposants radicaux des projets les plus terrifiants pour les classes dominantes.

Les minorités culturelles (Bretons, Corses, etc.) ou socio-économiques (vignerons, agriculteurs, travailleurs de la presse, étudiants etc.) ont déjà fait les frais de cette politique de terreur répressive.

Les comités de soldats et les antimilitaristes aussi, mais là, le pouvoir a partiellement échoué devant la forte réaction de gauche.

Alors il leur faut trouver des plus marginaux à réprimer. On repense à ces G.A.R.I. prisonniers depuis presque deux ans et que tout le monde oublie. Ils ont terminé leur rôle de monnaie d'échange avec Franco (contre des contrats économiques importants : procédé Secam, Mirages, chars AMX, centrales nucléaires). Voilà pourquoi on retrouve aujourd'hui nos quatre camarades des G.A.R.I. aux assises afin de dépolitiser l'affaire et de préparer l'opinion à une revanche de l'ordre établi contre les révolutionnaires en les amalgamant avec les droits-communs.

Mais pour nous, les droits communs expriment souvent une révolte proche de la nôtre.

Les méthodes judiciaires s'adaptent aux besoins des dirigeants politiques avec une souplesse rare.

Le pouvoir va peut-être relancer l'économie en faisant construire des prisons pour y mettre les chômeurs en excédant. Nous y auront bientôt tous nos places.

Le pouvoir veut assimiler opposition politique et banditisme, soit, politisons le banditisme !

G.E.A.I.
Groupe d'Entraide
Anarchiste
Internationaliste

Note : Le C.A.P. précise qu'il y a actuellement 30 000 prisonniers politiques en France et que la première personne qui nous fera connaître un détenu dont le délit n'est pas politique recevra un abonnement gratuit.

CHANGER DE C.A.P.

LIBRAIRIE "VIVRE"
14, Rue Burdeau, 14
69001 LYON

Suite de la P. 1

Français. Seuls les méthodes changent et loin de nous l'idée de les condamner davantage que celles de tant d'autres escrocs légalisés et patentés. Ce que nous réprouvons en effet (et c'est en cela que nous nous différencions de la plupart des syndicats et partis politiques) ce ne sont pas les moyens qui permettent de s'enrichir (encore que nous fassions des réserves très nettes pour les vols et les agressions de gens démunis). Ce que nous condamnons fermement, ce sont ceux qui, quels que soient les procédés utilisés, politique, vol, commerce, promotion immobilière, jeux de hasard etc. aspirent à s'installer à leur tour dans le système parmi les nantis, les exploiteurs et les profiteurs.

Naïvement, les intellectuels et les anciens détenus qui ont créé le C.A.P. croyaient qu'il suffirait de tenir un discours cohérent à la population pénale, du genre : la réussite individuelle ne sert à rien, c'est un leurre; seule la lutte collective est payante; rejoignez le combat révolutionnaire; vous n'êtes pas plus immoraux que des agents immobiliers ou que des fumiers qui au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité acceptent et revendiquent de gagner dix à cent fois le salaire d'un smicard etc. pour les voir rejoindre le combat collectif dont nous croyions alors être l'embryon. On s'était lourdement trompé. Ce discours-là les taulards s'en moquent comme un récidiviste de sa première condamnation.

Nous pensions également, toujours avec la même crédulité qu'il suffirait de démontrer aux gens, preuve à l'appui, que 90 % des prisonniers sont issus de la classe ouvrière pour commencer à voir un peu de monde se poser des questions politiques et économiques sur la fonction et l'utilité de la prison. Nouveau doigt dans l'œil ! Les gens se contrefoutent de l'univers carcéral, sauf quand c'est Papillon qui raconte des conneries ou le *Parisien* qui ment librement.

Et pourtant, même si elles ont du mal à passer, il est indéniable que nos analyses politiques et sociales sont justes et incontestables. Et nous n'en voulons pour preuve que les interdits énormes qui nous frappent à la télévision (refus de tribune libre sur F.R.3), sur les radios d'Etat où la dernière censure en date a frappé notre camarade Serge Livrozet pour son Livre *Aujourd'hui, la prison* et dans les prisons où notre journal est illégalement interdit.

On nous interdit de parler, car ce que nous avons à dire gêne. Et cependant notre nombre ne grandit pas. Alors ?

Alors, nous allons changer notre fusil d'épaule. Ce n'est plus essentiellement à la prison que nous allons-nous intéresser mais à la justice en général dont l'incarcération n'est qu'un des aboutissements le plus grave, certes, mais pas le seul par rapport au nombre de gens qui passent devant un tribunal chaque année Nous allons donc cesser de privilégier une catégorie de justiciables, les détenus et nous tourner vers l'ensemble de tous ceux qui subissent l'injustice des tribunaux et de la

société actuelle. Il est évident que les propos que nous avons tenus à l'égard de l'inutilité de la prison demeurent valables. Simplement, à défaut de soutien de la part de ceux qui la subissent, ils cesseront de constituer l'essentiel de notre action. Ce qui ne nous empêchera pas de continuer à lutter pour dénoncer les abus subis par les détenus.

Cette première réorientation sommairement définie, passons aux problèmes du journal et admettons franchement que, s'il n'est pas suffisamment lu, c'est qu'il ne rend pas les services que pourraient en attendre les lecteurs. Il n'est certes pas question pour augmenter notre audience de sombrer dans la démagogie et de rendre des services qui iraient dans le sens d'un soutien à ce système. Il reste entendu que notre but premier est de lutter contre l'idéologie actuelle en matière de justice sociale, de justice pénale et de justice tout court.

Pour y parvenir, nous allons être contraint d'épurer le courrier que nous recevons de ces litanies, de ces répétitions, de ces dénonciations continuelles qui se ressemblent toutes, pour ne retenir que les plus édifiantes. Nous allons essayer de concevoir un journal cohérent allant dans le sens de la lutte que nous menons. Chaque mois, nous publierons un conseil pratique concernant la manière de se défendre dans la vie de chaque jour. Et chacun est invité à faire état d'une expérience vécue en matière de justice ou de lutte contre une injustice : comment il s'en est tiré, ses erreurs, ce qu'il aurait dû faire etc.

En outre, nous prendrons un ou plusieurs faits divers du mois pour les traiter et les relater à notre manière par opposition à la grande presse de façon à démontrer qu'une affaire apparemment sordide et montée en épingle pour sacrifier au sensationnel cache souvent un drame humain véritable.

Enfin au-delà du justiciable nous allons également nous intéresser aux victimes. Pas pour s'attendrir ni pour accabler un responsable. Mais pour démonter le mécanisme, essayer de comprendre que les victimes comme les coupables sont dans ce système désignées d'avance, et puis, également, parce que les victimes existent, parce qu'elles valent moralement au moins autant que les coupables. Dans le *Cap*, la parole sera donc également désormais donnée aux victimes de vol, d'agression, de viol etc. Au-delà des réactions epidermiques naturelles, nous essaierons d'élever le débat de façon à expliquer aux victimes et aux justiciables que leurs rôles passifs ou actifs se trouvaient socialement programmés. La seule chose laissée au hasard, parmi tous les justiciables et toutes les victimes possibles, c'est que ce soit telle personne plutôt que telle autre.

Voici grosso-modo les buts principaux que nous allons tenter de poursuivre dans les mois à venir. Toute suggestion sera évidemment la bienvenue.

On nous reprochera peut-être de nous montrer trop autoritaire. C'est possible. Mais de ne pas l'avoir été du tout ne nous a menés qu'à la nécessité de prendre les décisions d'aujourd'hui. On nous dira aussi que nous allons donner notre seul point de vue et orienter le journal dans le sens de notre idéologie. A ceci nous répondrons que nous n'avons point d'idéologie toute faite à proposer. Et si nous en avions une ce serait le doute, car il se trouve que nous avons le courage de douter de nous-mêmes et c'est pourquoi nous entendons lutter contre tous ceux qui prétendent savoir ce qui est bien, juste et bon et qui à ce titre cherchent à imposer une politique. Nous, nous croyons seulement savoir ce qui est mal, injuste et mauvais sans pour autant oser proposer un système de remplacement préfabriqué que les gens n'auraient plus qu'à accepter passivement.

N'ayant donc pas de programme tout préparé, tout ce que nous pouvons faire pour ceux qui ne sont pas d'accord avec nous, c'est de leur proposer de venir au C.A.P. lutter à nos côtés pour essayer d'influer à leur tour sur le cours des événements.

Ceci dit, il reste un dernier point à aborder qui concerne le C.A.P. presque depuis ses origines : les uns nous reprochent d'être trop virulents; les autres nous reprochent de ne pas être assez violents.

Il est possible que les premiers aient raison. Peut-être serait-il souhaitable que nous nous montrions plus calmes, moins agressifs, plus soucieux de convaincre que de polémiquer. Mais n'oublions pas que nos pages sont souvent ouvertes à ceux qui souffrent et qu'il n'est jamais facile (et de quel droit le ferions-nous ?) d'empêcher de crier quelqu'un qui a mal. Condamner les actions des Palestiniens sans jamais avoir connu le désespoir des Palestiniens nous semble un peu trop facile, un peu trop intolérant.

Quant aux seconds, si nous comprenons leurs reproches, nous ne saurions les trouver fondés. Primo, il serait tactiquement fou, à supposer que nous le souhaitions, de passer à l'action violente alors que nous existons au grand jour. Autant vaudrait se réserver tout de suite une cellule dans une jolie prison quatre étoiles. Secondo, nous sommes contre la violence individuelle et sélective. La seule que nous puissions envisager serait au contraire collective et globale C'est-à-dire qu'elle déboucherait sur l'espoir d'être la dernière. Les partisans de l'action violente nous dirons que nous sommes en guerre contre ce système et qu'à ce titre nous devons passer à l'action directe. Que nous soyons en lutte, la chose est certaine. Mais combien de gens en ont-ils conscience ? Devrions-nous utiliser la force pour renverser un système sans l'accord des personnes pour le bonheur desquelles nous prétendrions le renverser ?

Mais alors assis de la sorte entre deux chaises que désirons-nous ? Il est évident que le C.A.P. a un but sans quoi il n'aurait pas de sens.

Par le biais des problèmes de la justice nous désirons faire comprendre aux gens qu'ils n'ont aucun pouvoir sur leur existence et qu'on les prend pour des cons. Nous désirons tenter de promouvoir l'idée d'une société d'individus responsables capables de prendre en charge les problèmes de la vie de chaque jour sur le plan économique, politique et social. Pour cela, nous cherchons à dissiper entre les gens les malentendus et les conflits entretenus par le pouvoir politique pour diviser, c'est-à-dire régner. Nous souhaitons accélérer le processus de libération individuelle de manière à hâter chez chacun le désir d'une émancipation collective. Pour y parvenir,nous nous attaquons aux principes de base de ce système : la productivité, le profit, l'exploitation, le dirigisme, le dogmatisme qui constituent à notre avis les fondements de la délinquance et de l'injustice. Sans nous soumettre à aucun parti, nous luttons avec tous ceux qui désirent bâtir une société différente, tant sur le plan écologique que sur le plan des rapports hummains.

Par expérience, sans aller jusqu'à croire utopiquement que tous les hommes sont bons, nous savons que le comportement de chaque individu est lié à des causes affectives et à la situation sociale qui lui est faite. Il s'ensuit que nous cherchons à comprendre plutôt qu'à condamner, même lorsqu'il s'agit de nos adversaires politiques. Sachant son inutilité, nous sommes contre la vengeance réfléchie et longuement pesée. Ce qui ne signifie pas que nous tendions la joue gauche quand on nous frappe sur la droite. Cela veut tout simplement dire que nous ne croyons pas à l'exemplarité. En revanche, nous croyons à la tolérance et à la compréhension et l'un de nos buts essentiels est de faire admettre aux gens qu'il s'en serait fallu de peu pour qu'ils se trouvent à la place de celui qu'ils se plaisent à condamner.

En bref, à défaut de pouvoir tout transformer d'un coup, nous désirons rendre au plus grand nombre le sens de la justice, de la dignité et du respect hors desquels il ne saurait y avoir de changement de société possible.

C'est long. Il n'y a pas comme avec une bombe de satisfaction immédiate. Et l'on n'a pas davantage le moyen de savoir si l'on avance puisque personne ne votant pour nous, il nous est impossible de compter les voix. Mais au moins, contrairement à d'autres, pouvons-nous espérer ne pas reculer.

LE C.A.P.

justice : DISTRIBUTION AUTOMATIQUE DE PEINES

UNE AUDIENCE DE TRIBUNAL DE POLICE

Le 2 juillet, nous avons assisté à une audience de la 2e chambre du tribunal de police de Paris.

Le spectacle, gratuit, a duré trois heures pendant lesquelles il y a eu une cinquantaine de sketches, c'est-à-dire cinquante affaires « jugées ».

Le lever de rideau était constitué par les affaires où il y avait des avocats pour plaider. Pas question de faire attendre ces messieurs. Ces affaires sont principalement des histoires de coups et blessures ayant entraîné moins de huit jours d'arrêt de travail (sinon l'affaire est jugée en correctionnelle). L'histoire est presque toujours la même : un mec fatigué,énervé,sur les dents et sur les nerfs (comme ça nous arrive souvent avec la vie qu'on mène) se trouve devant une contrariété de plus. Et, se trouvant devant l'individu qu'il rend responsable de cette contrariété (et peut-être des autres), il le frappe pour se défouler un peu. L'autre individu (qui doit être un particulier parce que si c'est un agent de l'Etat, l'affaire passe encore en correctionnelle), répond peut-être aux coups, fait appel à la police et porte plainte. A ce moment-là, il ne doit pas toujours savoir ce qu'il fait et jusqu'où l'affaire va aller, c'est-à-dire devant ce tribunal. Mais il ne peut plus faire marche arrière, la justice a pris l'affaire en charge. Exemple : deux types qui s'étaient battus se serrent la main et disent au juge qu'ils veulent s'en arrêter là. Mais ce n'est pas la règle du jeu. Le juge pousse le plaignant à demander des dommages et intérêts et les amendes pleuvent sur le cogneur: une somme correspondant aux dommages et intérêts (de 1 à 800F) et une amende pour le Trésor Public (de 100 à 600F). Ce jour-là, le sketche le plus original a été celui d'une femme et de son mari qui un jour s'engueulent, se tapent dessus et ont chacun l'idée saugrenue de porter plainte. Bien que réconciliés, ils se sont retrouvés avec 100 F d'amende chacun . Qu'on se le dise.

Après, le spectacle a continué avec des particuliers ayant enfrein divers règlements. Exemples : code de la route, voiture trois mois à la même place, 250 F d'amende. Législation du travail, un employeur embauche un étranger sans carte de travail, 150 F d'amende. Salubrité publique, un boucher hache sa viande dans une machine non conforme, 250 F d'amende.

Les affaires défilent toutes les 5 minutes. Le président décide tout seul et très vite, à la tête du client et les amendes peuvent varier de 100 F à 1000 F selon l'humeur.

Une partie du spectacle est composée par les affaires jugées par défaut où l'accusé n'est pas présent. Ce jour-là, le tarif était fixé à 400 F. Vingt affaires réglées en 10 minutes : application de la loi.

Au cours de cette audience, Agnès Ouin et Jean Lapeyrie, membres du GRATPP et du CAP passent pour infraction à la législation des transports : ils refusent de payer les transports publics. Jean était et est actuellement en taule. Agnès a commencé à gueuler parce que Jean n'avait pas été extrait. Aussitôt le président a rendu son jugement sans avoir écouté Agnès ni le réquisitoire du procureur. Devant ce fait, Agnès refuse d'entendre le jugement et s'en va. Le procureur la rapelle pour l'entendre et lui dire qu'il requiert trois fois huit jours d'emprisonnement ferme. Panique, car le président dit qu'à son avis, pour cette catégorie d'infraction on ne peut pas requérir de prison. Pas d'accord sur le code, ils ont remis le verdict en délibéré au 17 septembre après avoir entendu Agnès leur expliquer pourquoi elle lutte au GRATPP et leur crier que le métro pourrait être gratuit dès maintenant. Mais dans cette société de profit, c'est pas moral et pas concevable d'avoir un service public gratuit.

Nous sommes restés dans la salle pour voir s'ils allaient avoir l'audace de juger un détenu par défaut. Quand ils arrivèrent au procès de Jean, le proc qui a l'air d'avoir des soucis de légalité s'étonna de ne pas le voir présent. Le président lui répond : « Lapeyrie est dangereux ». Rappelons que Jean est détenu pour révocation de sursis, car il n'a pas remboursé ses victimes, les Grands Magasins, et que la seule dangerosité qu'il représente est d'être militant du CAP et de remettre fondamentalement en cause la justice.

Le proc répond alors au président« Je n'ai encore jamais vu qu'on juge un prisonnier hors de sa présence, mais évidemment tout peut se faire... ». Après de nombreuses hésitations, ils décident de renvoyer l'affaire au 21 janvier 1977, époque à laquelle Jean devrait avoir terminé sa peine. Ouf ! On a failli perdre confiance dans la justice de notre pays.

Des membres du public reconnaissant

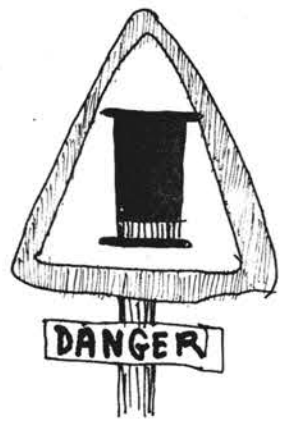

LA JUSTICE EVOLUE

« Chez nous, dans les chambres correctionnelles, pour ne parler que de celles-là, les juges somnolent béatement sur leurs sièges. Seuls les substituts,vigilants chiens de garde de la justice, demeurent éveillés en présence de l'auditoire et de requérir avec dans la voix des trémolos d'indignation, contre les épaves qui gisent sur les bancs du prétoire. Malheur au prévenu qui se lève pour protester contre la déposition d'un agent... Un mot du président, mot sec et cinglant comme un coup de fouet, met fin à toute discussion. Après un bredouillement qui ressemble à une psalmodie d'officiant... quelques feuilles froissées, le délinquant en a pour six mois ou un an... la cause est entendue... Un autre !... Et l'autre est expédié aussi rondement que ses confrères en infortune. Les délinquants se succèdent avec la rapidité des images cinématographiques. Le tribunal chez nous ressemble à une espèce de mécanique sinistre, à un engrenage à broyer les pauvres... à un moulin à condamnation dans le genre du moulin à prières des Chinois... à un distributeur automatique de peines afflictives.

Et l'on s'en va le cœur serré en songeant qu'il est impossible que dans ce défilé de misérables il ne s'en trouve pas d'excusables, d'irresponsables, de dignes de pitié, d'innocents même... ».

Ceci n'est pas une des descriptions, qu'il fait presque quotidiennement C. Hennion de *Libération* dans sa chronique des flagrants délits, et pourtant telles sont exactement les scènes qui se déroulent chaque jour dans les différentes chambres correctionnelles du palais de justice de Paris. La justice y est appliquée au nom du peuple. Celui-ci devrait se déplacer plus souvent sur les lieux où la justice est rendue, pour constater la façon dont son nom est utilisé. Il devrait assister aux cascades de condamnations prononcées très souvent après une ou deux minutes de délibération, ou même après quelques dizaines de secondes seulement. Et dans ce cas il se rendrait compte que l'on ne peut appeler cela pompeusement « justice » mais plus réellement « distribution automatique de peines ».

Les farouches défenseurs de cette « justice » (je dirais plutôt, jeu de massacre) nous rétorqueront qu'il faut regarder les choses en face, que notre justice évolue, qu'elle est moins corrompue, plus attentive, qu'elle n'est plus ce qu'elle était au siècle dernier, qu'elle tend à devenir plus juste, plus équitable : qu'elle tend de moins en moins à être une justice de classe.La preuve : cette description qui colle comme un gang à nos tribunaux est de Louise Michel et date du début des années... 1890 ! Oui ! notre justice évolue.

Et peuple français, tu devrais. Mais tu ne feras pas. Depuis Saint-Louis la justice est rendue. De quelle façon ? Tu t'en fous. Tu as délégue ton pouvoir, tu t'es déchargé de tes responsabilités, on rend la justice en ton nom ! Un conseil. Continue à prêter ton non, dont on se sert à toutes les sauces. C'est facile, on allègue, on protége ta conscience et c'est 100 000 types que tu envoies croupir chaque année quelques temps ou pour toujours derrière les murs que tu as dressés, dans les pourrissoires, les prisons que tu as construites. Tu t'en fous, mais c'est toi seul le responsable des maux passés et de ceux qui ensuite surgissent et t'éclaboussent.

URIEL

A JUSTICE POURRIE, PSYCHIATRIE PUTRIDE

Dans la merde générale dans laquelle la justice se complait avec délectation, la psychiatrie en rajoutte avec bonheur.

Les flics attrapent un type gênant par ses convictions politiques et son mode de vie dite marginale sic... et le livrent poings et pieds liés à la justice chargée d'accusation comme un dieu de fric.

Ce type c'est Michel Marchal qui n'a malheureusement pas la notoriété d'un Goldman ou d'un Agret. Aussi tous les techniciens judiciers ont concentré leur art sur sa personne. Depuis dix-sept mois on accuse Michel d'avoir participé au braquage d'une bijouterie alors que celui-ci, la jambe dans le plâtre des suites d'un accident de travail ne pouvait rester debout plus de dix minutes sans souffrir horriblement.

Après les flics, cinq juges d'instruction se sont passés le ballon Marchal et pas un n'a envisagé la liberté provisoire. Aux dernières nouvelles c'est la sémillante Mme Dorry que l'on a chargé de marquer le but. Ce magistrat est impayable. Pince sans rire en diable, elle a décidé suivant la célèbre maxime latine de « corriger les mœurs en riant ». Aussi elle a organisé un spectacle reconstitution. L'acteur Marchal a du improviser le rôle du braqueur devant un bijoutier ahuri qui constatait que Michel n'avait rien à voir ni de près ni de loin avec la morphologie de ses agresseurs. La séance terminée tout le monde a réintégré son domicile; avocats, juges, commissaire, dans leur bureau et Michel en prison. Pour parfaire son chef d'œuvre d'instruction, la dame Dorry a fait appel aux inéffables Panguin et Cohen, ces deux praticiens sont connus à Nancy comme Laurel et Hardy. Croyez-nous, ils n'ont pas déçus leur rapports sont truffés de gags permanents. Pour que l'hilarité soit généralisée nous ne resistons pas à la fois de vous faire part des meilleurs passages. Dans leur style il y a du Molieu, du Courteline et du Cavanna. Jugez plutôt.

« Les anomalies psychiques de Marchal peuvent provenir de distortions socio-éducatives de l'enfance. Ce qui peut expliquer ses conduites marginales, son inadaptation sociales. ».

Et encore : « *Du point de vue psychiatrique Marchal devrait être considéré comme accessible à une sanction pénale alors qu'il ait malheureusement fait la preuve de l'innéficacité ou du moins de l'efficacité insuffisante de sanctions qu'il a déjà subies.*»

Et voilà le tour est joué ces deux psy-fliciatres en sont encore à considérer que la prison peut constituer une thérapeuthique.

Alors si vous ne cautionnez pas l'attitude des flics de Nancy, qui font porter le chapeau aux marginaux.

Si vous n'acceptez pas les prises d'otages légales de Miss instruction Dorry.

Si enfin les plaisanteries psychiatriques vous font gercer les lèvres. Ecrivez à Marchal et dites à son juge d'instruction votre façon de penser.

MARCHAL Michel
Maison d'arrêt de Nancy
2 rue de l'Abbé Didelot
94000 NANCY

Madame le juge DORRY
Palais de Justice
54000 NANCY

Q.H.S. :

Madame TILLET
87, rue Boileau
69006 LYON

LE 3 avril 1976

Monsieur le Ministre de la Justice,

Plusieurs compte-rendus de presse font état de l'inhumanité dans certains quartiers de haute surveillance.

L'enchaînement semble avoir disparu en 1975. Mais la solitude permanente, la sortie d'une heure par jour dans des mini cours grillagées par le haut, la mise en observation incessante sous l'œil du maton, un cadre entièrement bétonné (lit, table, sol), l'interdiction de s'asseoir dans la journée ailleurs que sur le sol, le revêtement d'habits sordides, le coucher sur un matelas puant et dans des couvertures jamais lavées l'absence d'air, l'interdiction de toute communicaton par la cloison avec le voisin de cellule, le libre usage pour le maton de la matraque et le tabassage possible, incontrôlé, à cinq gardiens, pour la moindre infraction sans défense possible, sans droit d'appel et, au contraire, la sanction pour toute plainte, cela pendant cinq, dix, vingt ans, que doit être nécessairement l'effet d'un tel régime ? En quoi cela peut-il contribuer à améliorer un homme ? En quoi cela est-il nécessaire à la sécurité ? En quoi est-ce conforme à notre code pénal, à lui-même, à la consitution française, à la convention européenne et à la déclaration universelle des droits de l'homme , « La détention et pas plus » a dit notre président.

L'inhumanité crée des monstres, détermine l'esprit de vengeance et est donc non seulement immorale et criminelle en soi, mais elle est dangereuse dans ses effets. L'homme rendu à la liberté ne pensera qu'à tuer, pour punir la « justice » de son inhumanité. Et le premier venu sera victime.

Certains hommes sont plus sensibles que d'autres aux conditions inhumaines. Un Grandvillemin, un Roland Agret n'ont pu les endurer. Ils ont fait la grève de la faim pour protester contre elles.

Grandvillemin a de la sorte payé de sa vie le refus du juge d'instruction d'humaniser sa détention. Et Roland Agret... s'il n'est pas mort encore, est condamné à l'état de haute surveillance... alors que peut être il n'est pas coupable. Pourquoi n'aurait-il pas le bénéfice du doute ? A quoi nous avancent de tels scandales ? N'y en eut-il déjà pas assez à travers le passé ?

Pourquoi aussi les détenus semblent-ils si peu, officiellement, renseignés sur leurs droits ? Ils reçoivent un règlement intérieur qui indique leurs obligations; pourquoi leurs droits n'y paraissent-ils pas aussi ? Le droit du certificat de travail à la sortie, le droit à la sécurité sociale dans le mois qui suit leur détention s'ils ont travaillé, et le droit dans le même cas à une petite allocation chômage en attendant le premier emploi, qu'en savent-ils ? Combien en profitent ? Ce fut pourtant officiellement annoncé par les journaux.

Ceux sur qui s'abattent ces maux sont en général déjà depuis leur enfance des mal-

heureux. Il n' curriculum v linquance est ce de leur matérielle, a vent physiolo le. Le monde suis, a reçu l pour être g contre la dé colères intér qui font perd qui les subi monde bour mieux protég un meilleur un meilleur nous, gens peu faite. Si pas avoir hé accepter une

Avec l'esp sera prise en vous prie d'a le Ministre, ma considér

Dans le *Pr* un article fai verte de bâ dans une voit merdeux s'e buer ce maté tuelle évasio soupçonné « Gang Lyon on a grossi cacher le jeu politiques cé mond Vidal Saint-Joseph tions particu très peu aéré et triple gril

(cette cellule spécialement loulm le roi transféré à B une fouille g eut lieu. M

isoler les «contagieux»

MILITANT DU C.A.P. PRISONNIER CONTAGIEUX

st qu'à lire leur
e ! Et leur dé-
ne conséquen-
nisère sociale,
ective et sou-
ique et menta-
urgeois dont je
assez de biens
ranti en gros
nquance et les
ures profondes
e la tête à ceux
sent. Si notre
eois donc est
offrant à l'être
ulibre, c'est à
uilibre c'est à
ce monde, à
n comment ne
te ? Comment
elle inégalité ?
r que ma lettre
onsidération, je
réer, Monsieur
'expression de
ion.
Madame TILLET

Décidément face au C.A.P, le code pénal perd ses droits pour l'administration pénitentiaire nous savons déjà que le « Cap » reste le seul journal interdit en prison malgré l'article D444,que mon courrier est bien souvent retenu malgré l'article D 415 et maintenant je suis transféré à 200 kilomètres de Paris malgré l'article D53 qui prévoit que les prévenus doivent être incarcérés dans le ressort de la juridiction dont ils dépendent. Etant convoqué le 4 août devant la cour d'appel de Paris qui devait statuer sur ma demande de liberté, je n'ai pas été extrait en raison de ce transfert à Blois, c'est ainsi l'article 148 qui a été violé et ma liberté sera examinée une autre fois, la pénitentaire n'est pas pressée, elle tient un membre du C.A.P. et ne veut pas le lâcher, ce qui compte pour elle c'est de réussir mon isolement total.

Cette opération n'ayant pu se faire qu'avec l'accord du procureur de la cour d'appel de Paris, l'on se demande à quelle hautes pressions a dû obéir ce magistrat pour en quelques jours m'adresser une convocation pour le 4 août, puis accepter un transfert qui m'empêchait de me rendre à sa propre convocation, ce procureur au moins ne craint pas le ridicule avec preuves écrites (sa convocation) à l'appui !

Blois est une maison d'arrêt d'une centaine de détenus, il y est donc plus facile de contrôler les déplacements que dans les grandes prisons de la région parisienne et s'assurer ainsi que lors de mes rares sorties de ma cellule (douches et « promenades ») je ne risque pas de rencontrer un seule autre détenu.

Je suis d'autre part isolé dans une cellule elle-même parfaitement isolée : pas de voisin, ni de face, ni de côtés, ni au-dessus. Voilà donc l'administration pénitentiaire bien rassurée, je suis dans l'impossibilité de communiquer, mon courrier est bien épluché et sera transmis au procureur de la cour d'appel de Paris et mettra bien longtemps pour parvenir à ses destinataires, de même pour celui que je reçois.

Je suis de plus éloigné de mes copains du C.A.P. à l'extérieur,ce qui ne gène d'ailleurs en rien son fonctionnement, le C.A.P. est toujours présent devant les prisons parisiennes avec son journal et ses tracts informatifs qui déplaisent tant.

La pénitentiaire n'a réussi qu'à me faire souffrir pour le seul plaisir de sa vengeance car je le reconnais, l'isolement c'est vraiment pénible à supporter 24 heures sur 24 toujours seul, toujours surveillé ou accompagné, ça ne peut se décrire et nombreux sont ceux qui vivent ce calvaire après les réformes lecanuetistes.

Avec de telles conditions de détention, il m'est difficile de vous décrire la vie des détenus de Blois. Cependant il semble que cette maison d'arrêt est à suivre, il s'y passe des choses troublantes, ne serait-ce que l'existence de ce quartier où je me trouve ainsi que des travaux en cours dans toute la prison. Je me demande si l'on n'est pas en train d'aménager là une petite prison modèle avec quartiers destinés au traitement spécial de détenus genre militants du C.A.P ou autres « mauvais esprits ».

La maison d'arrêt de Blois va-t-elle devenir une maison de haute sécurité d'un genre nouveau pour ceux qui crient trop fort que la prison est détestable, inutile et nuisible et qui œuvrent au regroupement des détenus pour briser toutes leurs chaînes.

Jean LAPEYRIE

NOUVELLES DE LYON

***rès* du 26 juillet,**
tat de la décou-
s de dynamite
. Des journalistes
pressent d'attri-
l pour une éven-
d'Edmond Vidal
'appartenir au
s », ce gang dont
mportance pour
les magouillages
pres à Lyon. Ed-
i était détenu à
dans des condi-
res; une cellule
vec double porte
e aux fenêtres

ait été aménagée
our Alain Benjel-
e l'évasion), fut
rgoin au QHS et
érale de la prison
i Messieurs les

journalistes. Le directeur des prisons de Lyon en aurait marre de la folie de certains chefs d'établissements de la région lyonnaise qui envoient pour un rien les détenus ayant une grande gueule au QHS de Lyon.

Les gars arrivent avec un tel rapport au cul, qu'ils sont sûrs de finir leur peine dans un QHS ou à Mende. Nous avons déjà dénoncé le danger de ces quartiers spéciaux. Cela devient grave car tout détenu jugé comme gauchiste par un directeur ou un chef de maison d'arrêt ira dans ces QHS.

Dans le dernier article paru dans le *Cap* nous avions oublié de signaler que Laumont Guy a été placé au QHS dès son arrestation parce que membre du C.A.P., après deux mois il en est sorti, mais est isolé des autres détenus en promenade. Quant à Eyraud JC, membre du C.A.P. il fut placé au QHS de Lyon pour avoir tenté de déclencher une grève dans un atelier à Saint-Etienne. Eyraud J.C. a huit ans à tirer et il est a peu près sûr que si aucune action n'est engagée, il finira sa peine dans un QHS. La répression c'est encore fait plus sévère envers lui depuis la parution du dernier article du C.A.P. Envoyez des messages de soutien à Eyraud J.C. Bât. 1 Saint-Joseph 12, quai perrache LYON 69272 Cedex 1 et des lettres de protestation au directeur à la même adresse.

Le C.A.P. LYON

Note : Vous pouvez également écrire à Guy LAUMONT 4990 D 44 ST. Joseph LYON

CONTRE L'ISOLEMENT ET LES TRANSFERTS INJUSTIFIES

Le 29 juillet dernier, pour protester contre l'exécution de Ranucci et pour affirmer leur totale opposition à la peine de mort, plusieurs détenus du département 2, bâtiment des jeunes de Fleury-Mérogis, « politiques » et dits « droit-communs » réunis, ont refusé leur nourriture et refusé de regagner leurs cellules à la fin de la promenade. Réponse de l'administration pénitentiaire, simple et rapide : tabassages, mise au mitard brutale, où ils sont restés plusieurs jours.

A leur sortie du mitard, l'un d'entre eux a été placé à l'isolement total (18 ans), un autre, 19 ans, a été séparé de ses camarades et transféré du D2 au D3, de telle sorte qu'il est coupé de relations avec les amis qu'il avait pu se faire.

Le directeur du D2 a sermoné l'un des « manifestants » en ces termes : « Vous n'êtes qu'un droit-commun, vous n'avez pas à vous mêler de « politique », vous n'avez pas droit à la parole ».

Nous tous, familles et amis de détenus, devons être solidaires de la lutte de ces jeunes contre la peine de mort, nous devons les appuyer dans leur revendication légitime d'être de nouveau réunis dans le même bâtiment et de pouvoir se rencontrer car l'isolement est une peine inhumaine.

En outre, un militant du Comité d'action des prisonniers, Jean Lapeyrie, qui était détenu au D4 à Fleury a été transféré, éloigné de tous, mis à l'isolement total à la maison d'arrêt de Blois.

Réclamons l'abolition du mitard, de l'isolement, des transferts arbitraires qui coupent le détenu de toute attache.

Nous qui sommes libres dehors soyons solidaires de tous ceux qui, enfermés, sont ainsi brimés parce qu'ils défendent les droits les plus élémentaires !

Comité d'action des prisonniers
Amis et familles de détenus

LA PEINE DE MORT

Lucien LIPAROTI
9849 Cellule 312
BP 363
80030 AMIENS CEDEX

Europe 1, le 31 juillet 1976, je suis en pleine « évasion », allongé sur mon lit comme tous les soirs.

21 heures, le flash des informations, je sors de ma réserve pour entendre un communiqué du C.A.P. : « Plusieurs détenus de Fleury-Mérogis ont manifesté en refusant d'intégrer leur cellule, refusant leur nourriture et tapant sur des boîtes. ».

Ceci pour protester contre l'exécution de Christian Ranucci. Mes camarades de Fleury ont été tapés par certains agents de l'administration pénitentiaire, ajoute ce communiqué.

Ici, je n'ai pas pris de coups ni les quelques camarades qui ont fait comme moi.

Mercredi matin comme dans toutes les taules de France, nous parlions de l'assassinat de Christian dans la cour de promenade.

Je fis part à mes camarades de mon aversion à la peine de mort et leur dit « je refuse toute nourriture solide aujourd'hui afin de protester contre cette exécution. ».

Plusieurs m'ont dit « moi aussi », je n'avais demandé à personne d'en faire autant. Pourtant l'après-midi je passais au prétoire.

Le directeur de l'établissement me fit savoir qu'un petit salaud, car il y en a même en taule, avait rapporté que j'avais « monté » le coup à plusieurs détenus pour faire la grève de la faim.

Je donnais des explications le directeur connaissant ma franchise fut convaincu que mes propos avaient été déformés.

Si j'avais dit on va faire ou il faut faire la grève, je l'aurais reconnu, que peuvent bien me faire une sanction disciplinaire ou bien des coups comme à Fleury dans une telle affaire ! Que peut bien me faire le chantage des grâces si je participe à sauver les têtes qui restent en suspens ! Ce n'est pas pour Christian Ranucci, Moussa Benzahra ou les trois autres dont j'ai oublié les noms.

C'est uniquement pour protester contre un assassinat « légal » celui qui est commis de sang-froid, celui qui est prémédité de longue date et qui est là grâce à la complicité des lois. Celui qui lave le sang par le sang, celui qui assouvi la vengeance et la haine de certains lâches qui voudraient faire justice eux-mêmes mais qui n'ont pas de couilles ! Dans l'affaire Grenouille il en fut autrement !

Celui qu'un homme peut éviter, celui que cet homme n'a pas voulu éviter.

Lucien LIPAROTI

A PROPOS D'EXEMPLAIRITE

Supposons, je dis bien supposons qu'éclate en France demain une révolution, un hasard ! Que croit-on que le bon peuple va faire à Giscard, à Ponia, à Lecanuet et consort ?

On a vu ça de tout temps : la vengeance descendre dans la rue en même temps que les miséreux. Il n'y a donc pas de raison que ce soit différent la prochaine fois. Tout comme celle de Ranucci, bien des têtes d'hommes politiques risquent de rouler dans les copeaux. Evidemment, ces morts supplémentaires, je suis sûr, fidèle à mes idées sur la question, qu'elles ne serviront à rien d'autre qu'à semer la terreur et le doute sur cette éventuelle révolution.

En ce qui me concerne, je souhaite seulement souligner l'incohérence de ces dirigeants qui justifient la peine de mort par l'exemplarité, et qui ne sont pas capables eux-mêmes de tenir compte de la menace qui pèse sur eux et dont ils n'ignorent rien grâce à l'histoire et à l'actualité. On les voit mentir, tromper, se goberger dans leur châteaux, le luxe et le fric. Ils recommandent aux travailleurs de se modérer et ils s'indemnisent à coups de millions. Ils parlent de casser la hausse des prix et ils augmentent le tabac, les tarifs postaux (ceux-ci de 25 %), les transports et autres services publics. Bref, ils nous prennent ouvertement et chaque jour pour de véritables cons.

Est-ce que l'idée qu'ils puissent demain avoir des comptes à rendre sur leur têtes mêmes à ceux qui les renverseront les empêche de continuer leurs saloperies ?

Alors si la crainte du châtiment suprême ne leur fait rien à eux qui ont le sens pratique (puisqu'ils nous gouvernent...) et qui crèvent déjà de trouille en temps normal (avec leurs C.R.S. et autres sbires), comment voudraient-ils qu'elle ait jamais le moindre effet sur un homme assez frustre ou assez malade pour tuer un gosse ?

Se poser la question, pour les partisans de l'exemplarité au pouvoir, c'est déjà y répondre. Mais le souhaitent-ils ?

Serge LIVROZET

FLAGRANT DELIT POUR DELARUE

Alors que sieur Lecanuet dégoulinait sa meilleure cuvée de mensonges qui prétendait rassurer « les braves gens » sur « l'affaire Agret » et la mystification nommée justice; sieur flic Delarue en coulisse pétrissait une gueule présentable à la supercherie de son maître.

Ce bon chien de garde commençait ses « investigations » en s'assurant les complicités de trois ex-détenus dont les procès verbaux sur mesure furent respectivement primés : d'un mois de levé d'interdit de séjour pour le premier, deux mois de suspension de peine pour le second (« pour se préparer sereinement à affronter les tribunaux » fut-il prétexté). C'est simplement délirant. Cest clairement dire aux gens : « Vous êtes des cocus, nous possédons l'ordre établi et à venir, et on vous baise selon nos envies et besoins » quant au troisième par un lot de mensonges complaisants, il put acheter un nouveau rôle qui le dédouanait sur mes reins, d'un autre pour le moins encombrant. Mais... notre chien de garde était aussi un petit prévoyant ! fallait-il également prévoir une contre campagne ! De ses coulisses, Delarue tuyautait quelques boules puantes aux principaux concernés par le fond du dossier Agret : l'égoût fasciste. C'est ainsi que nous avons pu voir des « Minutes » et « Express » vomir des copies conformes aux fameuses conclusuons de notre super-flic.

S'il fallait une preuve de ce complot, elle est flagramment établie : dans les procès en diffamation que j'ai intenté, Delarue est cité comme témoin par la ratière fasciste !

Ne parlons plus « d'erreur judiciaire ». Lorsqu'un super-flic achète de telles complicités et viole ses propres secrets d'enquêtes, il s'agit seulement pour lui d'assurer la préméditation d'un crime pour la raison de ses maîtres.

Aux côtés de Delarue se trouvera, également cité, un certain Claude SONCIN, super SRPJ qui était saisi de l'initiale enquête. Encore un qui ne lésinera pas à « me curuculum vitaer ». sur bonnes dimensions. Comme « Minute » titrait : « Indic, gigolo, vleur », je gage que l'en deçà des serments, que ne manqueront pas de prêter nos délicieux compères, sera exquis révélateur de la plus belle des magouilles politico-fliçarde.

Lorsque j'intentais ces procès loin de moi la pensée d'une « réclamation de justice ». En elle, qui se dit libérale et indépendante, je ne peux reconnaître qu'un ordre exécutif au service du pouvoir. Mais je me devais pour tous ceux qui me soutiennent d'attaquer de manière publique à seule fin de dénoncer un peu plus profondément les machinations criminelles qui ne trouvent de caution qu'au verso du mot justice.

Demain tu peux être victime.

Le 6 octobre, viens me soutenir et t'assurer, pour mieux te prémunir des trémies et complots qui se dissimulent en l'envers du « spectaculaire consommable » qui permet à nos dispensateurs de justice de préfabriquer des consciences pour étiquettés « honnêtes » en les gavant de la misère vautrée des étiquettées salauds.

Tu me reconnaîtras sans aucune difficulté. Ils prétendront me faire jouer le rôle du salaud.

Sous la dictée de
Roland AGRET
76784 Hôpital Salvator
13009 MARSEILLE

ÇA BOUGE

Le 20 et 21 juin s'est tenu la première réunion publique du C.T.J. (Collectif travailleurs justice).

Le C.T.J. est un mouvement multiprofessionnel rassemblant des magistrats, avocats, éducateurs, psychologues, assistantes sociales etc. qui remettent en cause l'orientation que le pouvoir désire assigner à leur fonction dans le cadre de l'institution judiciaire. Contester le sens et l'essence même de la justice d'aujourd'hui. Tel est le propos des membres du C.T.J.

les réunions du 20 et 21 juin avaient pour thème central : la justice des mineurs.

Dans le cadre de ce débat, une action concrète a été décidée : défendre le 21 septembre Pierre Lenoé, cet éducateur de Nantes, condamné pour sa pédagogie libertaire par un pouvoir conservateur qui lui reproche d'avoir donné des préservatifs aux mineurs qui lui étaient confiés.

C'est d'ailleurs ce même pouvoir qui refusant cette éducation sexuelle pratique condamnait les mêmes mineurs qui manquant d'informations en étaient réduits à se faire avorter (procés de Bobigny).

Peu importe la logique, les tenants de l'ordre assument parfaitement leurs contradictions du moment que l'ordre demeure !

Rendez-vous donc à Nantes le 21 septembre.

Renseignement sur le C.T.J. Thierry Maleville 122 Bd Voltaire PARIS 11e Tél 357 79 22

ÇA NE BOUGE PLUS

C'est le nom d'un foyer pour fille de 15 à 18 ans, classées « difficiles » par le pouvoir. 15 et 18 ans c'est l'âge à présent ou compte tenu de l'évolution des mœurs, les filles ont leur première aventure.

C'est ce qui est advenu aux Buissonets : une fille de 17 ans 1/2 a eu une aventure et qui plus est... avec un éducateur.

La pédagogie libertaire des Buissonets a voulu que l'ensemble du foyer assume cette relation n'ayant rien contre nature.

Une autre fille Michèle se droguait à l'éther. Il a été convenu qu'elle serait traitée au foyer et progressivement sans la brusquer. Il fallait avant tout lui assurer une sécurité affective et découvrir les causes de son éthéromanie pour pouvoir agir.

Hélas tout ceci ne fut pas du goûy d'un inspecteur des foyers qui demanda la fermeture de l'établissement et l'obtint. C'était début 76. La presse en a beaucoup parlé.

Depuis les filles des Buissonnets sont en de meilleures mains.

Deux font le trottoir, deux sont en hôpital psychiatrique et une autre en prison parce qu'à la suite d'un délit mineur où elle a purgé trois mois on l'a confiée à un autre foyer, pur, dur où ça sent bon la cire dans les couloirs. Après avoir connu les Buissonnets (la liberté pourrait-on dire ?) ça ne pouvait aller. Aussi ne sachant où la mettre on l'a remise en prison c'est plus simple a dit le juge Bernard quant à Lenoir secrétaire d'Etat il a dit être intéressé par l'expérience des Buissonnets et a promis continuité en un autre endroit (?) de ce genre d'expérience. Depuis il ne doit plus se rappeler. Il est vrai que c'était au cours d'un meeting électoral à Marseille et que dans ces cas-là, on promet toujours n'importe quoi.

Pour que Michèle sorte de prison où elle est tenue à la discrétion du juge Bernard. Pour que les Buissonnets soient réouverts, écrivez au C.A.P.

Jean PHILIPPE

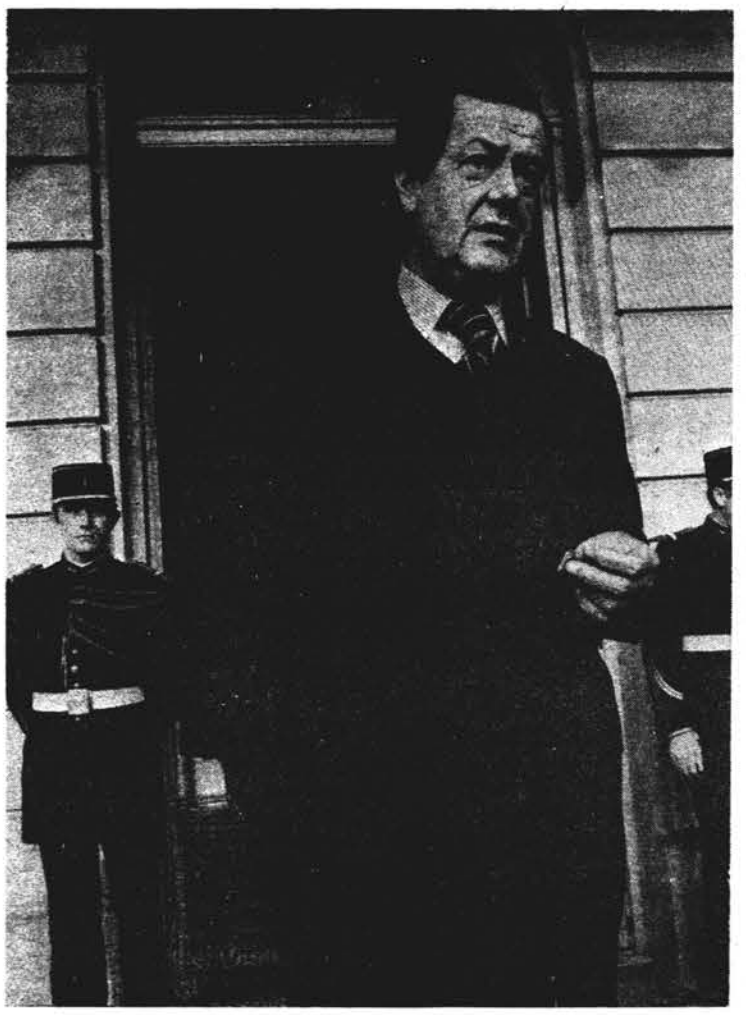

En costume rayé, entouré de deux flics, un mégot fripé aux doigts, qui est-ce ? Un taulard ? Non M. Guichard, notre nouveau ministre de la Justice

LETTRES OUVERTES

Maître JARRIER
16 av. du Prt. Wilson
75016 PARIS

Brest, 28 juillet 1976

Maître,

Ayant pu apprécier le peu de quantité de votre travail pour M. Jacques LOUVET, je vous demande de bien vouloir rendre 1000 F (sur les 1500 F touchés par vous en février 1975), puisque :

— votre ancien client, détenu à tort, n'est pas encore libéré.

— la quantité de votre travail n'est pas en rapport avec la somme versée.

— Je n'admets pas que des avocats profitent de la situation de personnes accusées de délits qui n'ont pas la liberté de discuter de vos prix.

Veuillez verser la somme demandée à Maître Leclerc, qui est prêt à s'occuper de l'affaire sérieusement.

Comme il ne s'agit ici que d'un exemple des abus de certains avocats, j'adresse copie de cette lettre à M. le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ainsi qu'à la presse.

Recevez, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Michèle ALIX

Si vous menez des luttes anti-autoritaires dans votre région ou si vous voulez des informations sur le mouvement anarchiste, ouvrier et social, vous pouvez contactez le Centre de Documentation Libertaire de Lyon, 13 rue Pierre Blanc 69001 LYON

Le magazine Ovo vient de sortir un numéro sur les prisons avec plein de photos, et des reportages uniques sur les pénitentiers au Canada et aux U.S.A. C.P. 1431 Succ. à Montréal H3C 2Z9 QUEBEC

Poème

PRISON

Prison...
Entre tes quatre murs, le jour se ronge,
Entre tes quatre murs, mon âme songe,
Entre les quatre murs de mon cercueil
Mon âme songe et mon cœur est en deuil...

... D'une cellule monte une complainte
Qui fait rêver la souffrance.
D'une cellule monte une plainte
Qui fait gémir le silence...

... De l'aube au crépuscule, le rêve court
Et les regrets s'en viennent parler au jour...
Et les remords ont comme un bruit lourd de chaînes
Et la tristesse épouse chaque peine...

Prison...

... Ma solitude m'offre des jours d'hier.
Ma solitude chante sa misère...
Sombres sont mes jours — triste ma solitude
Tristes sont mes nuits, quel mauvais prélude !

... Une fille danse nue sur une plage...
Un oiseau s'évade de sa cage...
L'ombre rit — la lune pleure...
Et une rose, rêvant, se meurt...

... Impassible, le ciel dort...
Une étoile éveille un mort...
Soudain un grand cri sauvage :
Une âme montré son visage...

Prison...

Gilbert GAGELIN

Pour la première fois dans l'histoire de la magistrature, les juges se mettent en grève.

Pauvres juges !

Sont-ils atteints du mal qui ronge leurs petits camarades les policiers : le complexe de la persécution ?

Je reste rêveur lorsque je lis les propos suivants, tirés de l'interview d'un juge par un journal de province :

« Le fond du problème (sic) dit le juge, réside dans la tendance qui se développe actuellement dans la magistrature et dans la fonction publique et selon laquelle on s'expose à un certain nombre de désagréments si l'on ne pense pas selon les normes de l'orthodoxie en vigueur (...) on constate en effet un durcissement du gouvernement face à certains fonctionnaires et magistrats et l'amorce d'une volonté de ressortir pour la circonstance le délit d'opinion ».

Où se situe le fond du problème, messieurs de la magistrature qui pleurez sur votre indépendance ?

Pour que le gouvernement fasse obstacle à celle-ci, il faudrait qu'elle eut existé et qu'exista la justice ?

Vous êtes les serviteurs d'une classe : celle des possédants.

Vous êtes les serviteurs du gouvernement et de l'état.

Les lois sont élaborées par les gouvernants et vous, magistrats, êtes chargés de distribuer les sanctions.

Vous êtes les garants des inégalités et de la préservation des privlèges : les défenseurs du capital.

Vous avez parfois des sursauts : votre conscience se réveille. (J'ai considéré qu'un juge a une conscience). Ne vous leurrez pas : le simple fait de rendre ce que vous appelez la justice cautionne ceux qui vous gouvernent.

Vous représentez ceux qui ont quelque chose à défendre, vous représentez la minorité qui a fait main-basse sur notre économie : les banquiers (les pires !) les gros propriétaires, les capitalistes de tout poil, nationaux et internationaux, sans oublier les politiciens...

Vos lois n'ont d'autre but que l'asservissement des hommes et je vous reproche de chercher ailleurs la cause du malaise qui vous ronge et qui se développera car lié à la crise profonde d'une civilisation incapable d'apaiser les désirs qu'elle suscite.

Je vous reproche d'aménager votre conscience, afin qu'elle fasse bon ménage avec l'ambition, la réussite sociale et l'argent.

Je suis de ceux qui pensent que la majorité des crimes et délits disparaîtra le jour où l'on supprimera la propriété, l'état et son gouvernement, et que la sévérité des peines ne diminue pas les crimes et les infractions.

Il suffit d'analyser les crimes et les délits, leurs causes et leurs conséquences pour s'en convaincre.

Dans une société équilibrée, la solidarité, le travail en commun, l'égalité sociale et économique détruiront les racines du mal ainsi que celles de l'insociabilité.

Resteront les cas pathologiques, encore y aurait-il beaucoup à écrire sur ce sujet.

Pour avoir le sentiment de la justice, il faut avoir celui de l'injustice : ce qui vous manquera toujours, messieurs les juges !

On vous fait des misères, Messieurs les juges ?

Disparaissez !

ALAIN
NEVERS

Note : *le débat est ouvert.*

C.A.P. REGIONAUX

C.A.P. AIX-EN-PROVENCE 13100
LE MENN Jean-François
5, rue Campra

FORCALQUIER 04300
DAMIA Henri
1, place Jeanne d'Arc

MELUN 77000
Georges SOUDANT
18, rue Dajot

METZ
Permanence tous les vendredis de 18 à 21 h au centre turel Marc Sangnier
8 allée Marguerite Montigny-Les Metz

NANTES 44800
Marc GERIN
La Mocquelière St.Herbelin

PERIGUEUX 24000
Jean-Luc RIDOIN
2, rue de l'Ancienne Préfecture

POITIERS 86000
Georges PESNOT
37 rue St. Vincent de Paul

ALENÇON 61000
Philippe VAN DER HAEGEN
32, rue du Boulevard

BORDEAUX 33000
Primo GEROMETTA
24, rue Parmentade
Permanence le mercredi de 18 à 19 h 30 au local Libération 18 rue du Palais de L'Ombière Tél 48 51 98

C.A.P. SANTE
Permanence le samedi devant la prison

C.A.P. Fleury Merogis
Permanence devant la prison le samedi de 13 à 16 h

C.A.P. Fresnes
Permanence devant la prison le samedi

BELGIQUE :
59, rue de Pascale
1040 BRUXELLES

TOULOUSE
Permanence assurée tous les samedis après-midi de 16 à 19 heures au bar EXQUIS, place Esquirol Toulouse

SOUTENEZ LE C.A.P.

Je souscris : 10 F., 20 F., 50 F. ou plus
Nom :
Adresse :

ON PEUT AUSSI S'ABONNER

Pour 6 mois : 16 F.
Pour 12 mois : 30 F.

ou faire un abonnement de soutien :

Pour 6 mois : 50 F.
Pour 12 mois : 100 F.
Versement au C.C.P. C.A.P. 34 036-73 LA SOURCE
15, rue des Trois-Frères 75018 PARIS

Poème

Prison...

Je suis dans la nuit
de mes songes
Et mes songes s'ennuient...
Tout pareil à ma vie qui s'étoile,
entre ces hauts murs gris.

Tandis que mes rêves s'envolent
comme mon passé s'enfuit...
Mon esprit vagabonde
vers ce Soleil qui luit
Derrière ces lourdes grilles.

Au delà de la ronde
sur les hauts murs gris...
qui passe et repasse
entre moi et la vie...
Muré dans ce tombeau de
silence !

Je suis là... oublié !
Nié, calomnié, écrasé...
Méprisé, injurié... achevé !
Enfermé les mains liées...
rejeté... par la société...
« Rayé... du monde des vivants»

FEMELAT Michel
18.2.75
Fleury-Mérogis

Chaque semaine dans *Libération*, un spécial quatre pages petites annonces, ce qui n'exclut pas de l'acheter aussi les autres jours.

Toujours en vente au C.A.P., franco de port :
— *De la prison à la révolte,* 29 F. (essai)
— *Diégo* 22 F. (Roman)
— *La Rage des murs* 29 F. (Roman)
— *Hurle* 21 F. (Essai)
— *Aujourd'hui la prison* 45 F. (Essai)
de Serge LIVROZET
Adresser les chèques au nom du C.A.P. C.C.P. 34 036 73 La Source en précisant le titre du livre

RACKET LEGAL

J.M. LEMARCHAND
43, rue de la Bienfaisance
94000 VINCENNES

Pendant ma détention, neuf mois à Fresnes, le commissaire de police de Fontainebleau a ordonné que mes affaires soient confiées à un garde-meuble. Quand j'avais donné moi toutes instructions pour quelles soient remises à un ami qui en acceptait la garde.

Aujourd'hui, le garde-meuble en question me réclame 750 F.

C'est de la vente forcée ou je n'y connais rien. Un racket légal. Un abus qu'il vous appartient de dénoncer dans votre journal.

LIVRE A LIRE

« LA CHANSON DE L'AMIBE »
Jacques Zelde, Ed. Plasma 27 F

Alcide ! Al... cide. Un nom qui laisse un goût amer et désagréable dans la bouche, un mot que l'on a envie de recracher violemment. Alcide, lâche, vil, abject qui se cache sous ses airs de maton, de flic et de juge pour la Défense de l'Ordre et de la Société avec qui il copule. Chacun de nous. Et Jacques Zelde demande au lecteur « de ne pas trop regarder autour de lui. Tous, du bougeois au révolutionnaire en passant par le communiste, nous sommes Alcide et Jacques Zelde nous recrache dans « un long cri d'agonie » né des profondeurs de la souffrance. Un cri, « qui arrache les tripes », dont on veut se protéger en l'étouffant car la « bête » qui se rend compte des souffrances qu'on lui fait subir se retourne contre celui qui les inflige, contre nous. Et Alcide construit des cages, ces carcans, des prisons pour la bête. L'auteur a séjourné quinze ans de sa vie en prison où il est passé de l'état de délinquant à celui de révolté; en découvrant Alcide, dont c'est la destruction qu'il décrit avec violence et passion; l'accusant, d'un ton direct et accablant, de l'avoir conduit du ventre de sa mère à la prison. Car, tel est le cycle que perpétuent tous ceux qui, révolutionnaires d'un jour, sont fatigués et se fondent peu à peu sous le couvert des mots, en rouages de la machine à écraser.

La Chanson de l'Amide n'est qu'une chanson, celle que chacun de nous doit faire et c'est pourquoi le livre de Jacques Zelde ne propose pas, ne donne pas la Solution, mais dit simplement que tout est possible et pose un choix. Un livre qui ne s'embarrasse pas d'idéologies, mais fait éclater la révolte individuelle de l'Homme nié en tant que tel; non pas son histoire, mais un début : là où tout commence...

URIEL

SUICIDES

Cet été, nombre suicides (et tentatives) ont eu lieu dans les prisons et notamment à Fleury-Mérogis.

— Max SAUZET. 28 ans. Le 3 août (condamné à 20 ans).

— Yacoub OMAR. 34 ans. Le 3 juillet à la Santé (condamné à 6 mois).

— Robert le BOULLENGER. 26 ans. Le 6 juillet à Fleury-Mérogis.

— Enriques PINHO FERNANDES. 36 ans. Le 8 juillet à Fleury

— Alain FOURNIER. 24 ans. Le 4 août (condamné à 4 ans). Fleury

— Didier CORBASSET. 20 ans. Le 23 août (condamné le 20 août à 4 mois et qui avait toujours proclamé son innocence). Fleury.

Morts par « suicide »...

— André LEMOIGNE. 47 ans. Le 4 août. (prévenu). Mort d'une embolie faute de soins. Fleury.

Et encore ne sont-ce que les morts dont nous avons eu connaissance, vu le silence et la discrétion dont l'administration pénitentiaire les entoure lorsqu' elles ont lieu. Alors, Monsieur Amaury, c'est cela votre prison modèle, votre prison-hôtel, votre prison quatre étoiles ? Appelleriez-vous cela vous aussi « les risques du métier » ?

Prochain numéro : 15 octobre 1976

NOUVELLE

A VOS PLUMES

Si vous avez une petite histoire, un chouette récit, une nouvelle, envoyez-les nous. Nous publierons une nouvelle par mois, comme aujourd'hui nous le faisons avec :

toreador

« *Olé* » hurle la foule.

Le soleil rayonne sur l'arène romaine, vestige de ces bestiales horreurs honnies par les braves gens, et vivant témoignage de cruautés contemporaines bizarrement acceptées par ces mêmes braves gens.

Le taureau trépigne prêt à bondir pour la vingtième fois en vain sur l'homme qui le nargue.

Le taureau est parti, et la foule se lève.

Le taureau frôle l'homme, et la foule de hurler :

« *Olé !* »

Et le taureau blessé par maintes banderilles s'arrête de nouveau, se retourne sur l'homme. S'il savait, il gémirait, il pleurerait. S'il pouvait, il dirait à ces êtres criards :

« Je demandais la liberté, et vous m'avez enclos.

« Je voulais vivre un peu, et me voici au centre d'une enceinte barbare à amuser des bipèdes qui gueulent ! ».

Console-toi Taureau : les bipèdes aussi se gaussent d'eux, entre-eux. Ils suivent des préceptes, des lois, des idées,sans trop savoir pourquoi, pour qui.

Les culs encore se soulèvent des gradins de pierres dégradées pour scander :

« *Olé !* »

Des culs recouverts de tissus plus ou moins coûteux. D'ailleurs, seuls ces tissus différencient les culs humains des culs bovins et porcins.

Otons ces toiles, et nous verrons des culs poilus, des culs merdeux, qu'ils soient de pape, d'ouvrier ou de P;D;G;

Derechef la foule folle scande :

« *Olé* ! »

Le taureau est passé près, tout près du fier matador qui a pris sa muleta pour finir de fatiguer la bête.

Tout à l'heure, il prendra son épée pour donner l'estocade, et la foule monstrueuse et frénétique, composée de courageux oublieux de la peur dans laquelle les plonge l'appréhension d'une simple piqûre, dégueulera à pleins poumons : « *A mort, à mort !* » car elle aura la joie de voir le fer cent fois comme une aiguille se planter dans l'échine puissante d'une bête seulement coupable d'être un taureau :

« *A mort !* »

Le quadrupède gratte la terre jaunâtre de son sabot droit, tourne la tête à droite, puis la penche à gauche. Une ultime ruade et c'est la course à mort.

Alors, brusquement, à la stupeur de la foule, le toréador vole dans l'air chaud de l'arène comme une marionnette aux ficelles rompues. Et le taureau s'acharne sur ce pantin devenu ridicule.

Avant qu'on ait pu me retenir, je saute par-dessus les planches de l'arène.

Depuis que j'attends cette minute !

Le taureau me regarde; je lui souris; il continue à me regarder. Les gens se sont tus. Je sors un couteau de ma poche : une longue lame espagnole, bien tranchante, m'approche de l'homme roulé dans la poussière de son dernier combat, et d'un seul coup sec lui coupe l'oreille gauche, que je lance au taureau.

La foule jette un « *oh !* » d'indignation.

Je pense alors à tous les taureaux indignés par les cadavres mutilés des leurs, et m'apprête à poursuivre mon œuvre, lorsque je me sens saisir par les bras et le corps et qu'on commence à me lapider.

« *La queue ! Il restait la queue !* » me mets-je à crier.

Et la foule se lève comme une seule bête.

Serge LIVROZET

N.D.L.R. : En ce qui concerne les manuscrits de cette rubrique, nous signalons qu'ils ne pourront certainement pas tous passer et que nous ne sommes pas responsables des textes égarés. Nous ne pourrons pas davantage les retourner à leurs auteurs. Prière de les dactylographier. Merci.

tures... tortures... tortures... tortures... tortures... tortures... tortures... tor

BARRETO

Un mois après mon arrestation, alors que j'étais détenu à la prison de Fleury-Mérogis, inculpé de vols qualifiés (mandats de dépôt de deux juges d'instruction, M. Foreux à Evry et Cornuault à Paris), les policiers de la 2e brigade territoriale se présentèrent à la prison. Ils me dirent qu'ils avaient ordre des juges de m'entendre dans les locaux de la police. Ignorant tout de cette procédure et par conséquent que j'étais en droit de refuser de les suivre, je suis parti avec eux. D'autant plus que j'avais auparavant été extrait de la prison et entendu dans les locaux de la police de Villeneuve St. Georges, sans subir aucune torture, ni aucun sévice. D'ailleurs les policiers m'avaient dit vouloir m'entendre dans les locaux de Villeneuve St. Georges. A peine arrivés dans la voiture, et sortis de prison, les policiers m'ont demandé si j'étais malade du cœur. Je leur ai répondu non. Comme je leur demandais pourquoi cette question, ils me répondirent que c'était parce qu'étant soupçonné d'une affaire grave, ils allaient me passer à la « gégène ». Comme je leur demandais ce qu'était la « Gégène », ils me répondirent en riant que j'allais bien voir. Mais ce ne sont pas ces policiers qui m'ont torturé par la suite. En effet, nous roulions en direction de Paris, et comme je m'étonnais qu'ils avaient déclaré au greffe de la prison qu'ils m'emmenaient à Villeneuve St. Georges, ils me rétorquèrent que c'était pour qu'ils fassent de nouvelles empreintes digitales et de nouvelles photos de moi, ce que d'autres policiers ont d'ailleurs fait. Nous sommes donc arrivés tout près du palais de justice de Paris, que j'ai reconnu là les policiers qui étaient venus me chercher à la prison me remirent à d'autres policiers (parmi lesquels j'en ai reconnu un qui était au commissariat de la place d'Italie lors de mon arrestation). L'un de ces policiers me demanda si je savais où j'étais, sur ma réponse négative, il me dit que nous étions au quai des Orfèvres et qu'on ne rigolait pas ici. Les autres policiers qui étaient venus me chercher à la prison étaient partis en disant à ceux du quai des Orfèvres qu'ils allaient aux « archives ». Après leur départ les policiers m'ordonnèrent et me contraignirent à me deshabiller. Une fois nu, ils me firent asseoir sur une chaise, j'avais remarqué avec inquiétude que cette chaise n'avait pas une apparence habituelle, Mais, ignorant tout de la torture je ne savais pas ce qui m'attendait exactement.

Une fois assis, ils me maitrisèrent et m'attachèrent les deux poignets par des menottes au dossier de la chaise presque dans le dos et m'entravèrent les pieds. Pour me maintenir sur la chaise, un des policiers m'avait asséné, par derrière, un attemi du tranchant de la main sur la nuque. Lorsque je sortis de l'étourdissement provoqué par ce coup, j'étais dans l'impossibilité de faire le moindre mouvement. C'est alors que l'un des policiers me demanda si j'aimais l'alcool. Je répondis oui. C'est alors qu'ils me firent boire un verre de ce que j'ai cru être du cognac. Mais très habitué à l'alcool, je me suis demandé et me demande encore ce que contenait ce verre en plus du cognac. Ceci parce que après l'avoir absorbé, je fus pris de transpiration, d'un grand malaise, et de troubles visuels. J'étais complètement amorphe, sans aucune résistance. J'ai alors craint d'avoir été drogué. Comme toutefois je niais encore toute complicité dans l'affaire sur laquelle ils m'interrogeaient, c'est alors que les tortures débutèrent. Un policier s'était approché en tenant un fil dans la main. Au bout de ce fil une sorte de ventouse qu'il colla sur l'intérieur d'une de mes cuisses puis avec deux fils terminés d'électrodes (un fil rouge et un fil vert), le policier procéda à des séries d'applications sur mes testicules. Je ressentis alors des douleurs insoutenables, des décharges électriques. Pendant tout ce temps d'autres policiers me frappaient très très violemment sur le derrière de la tête. A chaque décharge électrique j'avais la sensation de recevoir des coups de marteaux qui m'auraient à chaque fois broyé les testicules. Entre chaque série d'application des électrodes, le policier qui procédait à ces tortures, m'intimait en hurlant d'avouer. Plusieurs policiers hurlaient dans mes oreilles en même temps : « On sait que c'est toi, Virgil et Carlo qui avez fait le coup. De toute façon tu vas avouer, on a le temps jusqu'à ce soir 10 heures »

Comme je niais toujours, les policiers ont appliqué plus longuement les électrodes et les coups ont continué (toujours derrière la tête). Ne supportant plus ces souffrances inhumaines, je leur ai dit que j'avouerai ce qu'ils voudraient. Là-dessus ils m'ont détaché. L'un d'entre eux s'approcha et après m'avoir giffié très violemment me déclara :

« Espèce d'enculé, tu vois que si tu avais avoué tout de suite, on t'aurait pas fait ça ». C'est alors qu'ils m'ont fait respirer des sels et ont procédé à ma toilette : ils m'ont mis la tête sous l'eau froide et m'ont frictionné le crâne. Puis ils m'ont fait boire du vin rouge et m'ont fait manger un sanwich arrosé d'une bière Kronembourg, et ils m'ont demandé quelles cigarettes je fumais. Comme j'ai dit Malboro, ils m'en ont apporté un paquet en précisant que c'était pour que je sois gentil. Ils m'ont encore laissé me reposer sur une chaise pendant que tous les policiers discutaient entre eux. Peu après la fin des tortures alors que je pouvais à nouveau tenir sur mes jambes, un policier du quai des Orfèvres m'a dit que je ne devais avouer et signer ma participation dans l'affaire en question qu'à Villeneuve St. George puisque c'était la 2e BT qui s'occupait de cette enquête. Je suis donc reparti, avec les mêmes policiers qui étaient venus me chercher à la prison, en direction des locaux de police de Villeneuve St. George. Pendant le début du trajet, les policiers m'ont dit : « Alors tu reconnais l'affaire, tu vas pas faire des histoire pour signer maintenant, tu vas avouer, si tu ne reconnais plus l'affaire à Villeneuve St. George, tu as tous les témoins contre toi. T'es pas une gonzesse, conduis toi en homme. Tu ne dois pas parler de ce qui s'est passé à Paris ». Moi j'ai dit : « Non, je ne suis pas une salope ». Eux m'ont répondu : « Bravo, c'est comme ça qu'on voit les braves ». Arrivé à Villeneuve, j'ai reconnu ce qu'ils ont voulu, en ayant toujours la terreur de subir à nouveau la torture. Des témoins ont défilé je n'ai rien compris, j'ai tout signé. ils m'ont après cela ordonné de me reposer car ils voulaient me présenter devant un juge d'instruction le soir même. Ils m'ont donné un autre sandich, un café, de l'eau. Puis, le soir venu (il faisait nuit) nous sommes partis pour le bureau du juge d'instruction, Monsieur Forgue. Les policiers, pendant le trajet m'ont ordonné d'être poli et d'avoir bonne mine devant le juge. C'est-à-dire de paraître comme si rien ne s'était passé. Nous sommes arrivés dans le bureau du juge. Il y avait quatre policiers qui m'accompagnaient. Ce n'était pas les mêmes que ceux qui étaient venus me chercher à la prison le matin. Mais ils étaient forcément au courant des tortures que j'avais subies puisque c'était eux qui m'avaient ordonné de sembler avoir bonne mine devant le juge d'instruction Monsieur Forgue. Le juge me dit : « Mais je vous reconnais vous. Alors vous ne vouliez rien avouer lorsque vous vous êtes fait arrêter, et maintenant vous reconnaissez ? Comment cela se fait-il ? ». J'ai répondu : « J'ai eu envie d'avouer, j'ai reconnu, c'est tout ». Le juge a alors dicté à sa greffière que je reconnaissais tout. J'ai signé tout ce qu'il a voulu. Les policiers m'ont alors ramené à la prison. Ils se sont arrêtés dans un café et ils m'ont fait boire un pastis (je reconnaîtrais le café. Je n'avais qu'une seule menotte au poignet reliée au poignet de l'autre policier. Puis nous sommes arrivés à la prison. Juste avant d'entrer, les policiers m'ont répété de n'avoir rien à dire à personne, même pas à mes copains, ni à la famille. Ils m'ont dit : « Si tu parles de ça, on fait tomber ton frère » (parce que l'un de mes co-inculpés avait dit que mon frère avait fourni des armes). Au greffe de la prison un surveillant m'a demandé ce que j'avais et si j'allais bien (parce que je tenais tout juste sur mes jambes). J'ai répondu que j'allais bien. « J'ai rien ». J'ai tout de même parlé des tortures subies à ma famille. Ils ont voulu porter plainte. Donc ils se sont adressés à mon ex-avocat, Me Tixier-Vignacourt. Celui-ci à qui je parlais des tortures me dit que c'était « les risques du métier ». Enfin comme ma famille insistait pour porter plainte celui-ci répondit qu'il en parlerait au juge d'instruction, que c'était un scandale. Mais il ne fit jamais rien. Ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai pour défenseur un avocat honnête, Me Henri Leclerc, que j'ai décidé de me plaindre de toutes ces tortures. Je dois ajouter que de ces tortures il me reste des séquelles d'une extrême gravité : impuissance sexuelle totale, gonflement périodique douloureux des testicules, rétrécissement total de la bourse rendant les testicules invisibles, d'autre part des troubles psychologiques graves, irritabilité, troubles de l'humeur et du comportement, mélancolie et dépressions nerveuses cycliques, idées suicidaires obsessionnelles par périodes (coincidant avec les rétrécissements).

PAUL SOULE

« Dans la nuit du 8 au 9 mai 1976, à Aubervilliers, conduisant la 2 CV d'un ami, j'ai franchi une ligne jaune. Celle-ci était nouvellement installée, je n'en avais pas l'habitude. Les flics m'ont sifflé. Je n'ai pas entendu et ne me suis pas arrêté. Ils étaient dans une voiture pie. Ils m'ont poursuivi et rejoint un kilomètre plus loin. Ils étaient en tenue.

» Quatre d'entre eux sont sortis de leur voiture et ont entouré la mienne, revolver au poing. Avant que j'aie le temps de faire un geste, ils ont cassé mon pare-brise à coups de crosse et m'ont à moitié assommé, toujours à coups de crosse. Puis ils ont sorti mon corps à travers le pare-brise cassé : il me reste des éclats de verre sous la peau de la nuque et sous le cuir chevelu. Ensuite, ils m'ont roué de coups de pied. C'est là qu'un coup de pied dans les parties a fait éclater mon testicule gauche.

» Je présume qu'ils m'ont emmené dans un car de police. Je suis sorti du coma dans la salle Cuzco de l'Hôtel-Dieu le lendemain dimanche 9 mai à midi. On m'a alors fait des piqûres dans le testicule gauche et posé des fils sur le cuir chevelu. Pendant que j'étais dans le coma, on m'avait fait des radios ainsi qu'un alcootest, qui a été négatif. Je ne bois pas.

» Le lundi 10, on m'a donné des médicaments. Puis un juge d'instruction (nommé Bayer ou Baillé) est venu. Il m'a inculpé de délit de fuite et de refus d'obtempérer.

» Le mardi 11, j'ai été transporté à la Santé, 3e division (infirmerie), où je suis resté jusqu'au 2 juin.

» Le 2 juin, sur décision du médecin de la Santé, j'ai été emmené à l'hôpital de la prison de Fresnes. J'y suis resté sans soins, la plupart du temps attaché sur mon lit, jusqu'à mon jugement. Le seul médicament qu'on me donnait pour les fortes douleurs que j'éprouvais était l'aspirine. Une infirmière m'apportait en cachette des calmants qu'elle amenait de chez elle.

» Je suis passé le 2 juillet devant la 10e chambre correctionnelle. Le président a bien fait remarquer au procureur que je n'avais pas bu et n'avais opposé aucune résistance. J'ai pris six mois de prison ferme.

» Après le jugement, on s'est décidé à m'opérer. L'opération a eu lieu le 7 juillet à l'hôpital de la prison de Fresnes. On m'avait dit qu'on allait m'ouvrir le testicule gauche, retirer le caillot de sang et refermer. Treize heures après l'opération, j'ai constaté que mon testicule gauche avait été enlevé. J'ai su ensuite que le chirurgien avait trouvé une tumeur (cancéreuse ?).

» Le 29 juillet au soir, sans que j'aie rien demandé, on m'a annoncé que j'allais être mis en liberté conditionnelle. Les infirmières m'ont dit à cette occasion : « Vous avez un cancer ». Le 30 au matin, l'ambulance de la prison m'a amené à l'hôpital Cochin. Là, au service d'urologie, j'ai été opéré le 17 août : ablation de la chaine sympathique du côté gauche.

» Je vais déposer deux plaintes auprès du procureur de la République : contre la police et contre l'hôpital de la prison de Fresnes. Il faut que je trouve deux mille francs actuels à déposer en consignation. Vous pouvez envoyer vos contributions au compte CARPA de mon avocat, Maître Michel Laval, 7, rue Dante, 75005 Paris. Merci. »

KRUMSCHMIDT

« Je suis maintenant en France depuis plus d'un an, à la prison des Baumettes. Mon procès a été une dérision de toute justice objective. Dans cette prison des Baumettes, l'année dernière, j'ai été battu sauvagement et torturé pendant plusieurs jours par des auxiliaires de la justice, la torture étant accompagnée d'insinuations et remarques de caractère raciste concernant ma nationalité allemande. L'année dernière, j'ai porté plainte auprès du procureur de la République de Marseille contre le médecin-chef et le directeur des Baumettes. Jusqu'à ce jour, le procureur a dissimulé au public cette affaire et n'a pas effectué de recherches sérieuses. Le 15 juin 1976, un des employés que j'accuse m'a dit : « C'est vrai, vous avez été battu sauvagement, vous avez reçu des coups de pied, mais pas de moi. J'étais présent, mais je ne vous ai pas battu. » Cet aveu signifie : 1° que le directeur, M. Rousseau, savait exacte-

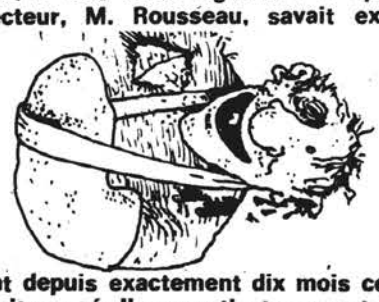

ment depuis exactement dix mois ce qui s'était passé. Il a menti et soustrait sciemment l'affaire au public ; 2° que les médecins de la prison savent depuis des mois que la douleur que je ressens en permanence au bras gauche n'est pas due à un rhumatisme. En outre, le directeur de la prison me soumet depuis au moins huit mois à l'isolement physique et psychique, c'est-à-dire à une torture partielle par isolement. C'est pourquoi j'exige que l'appareil judiciaire français, en collaboration avec un représentant du consulat allemand à Marseille, procède à une instruction publique. Je proteste à nouveau, « internationalement », contre les procédés de la justice française. Le 19 juin s'est terminée l'année de prison à laquelle j'avais été condamné en France. J'exige qu'on me libère et qu'on m'envoie dans un pays de mon choix ou qu'on me remette aux autorités allemandes. »

INTIMIDATIONS POLICIERES

Le 18 août dans la soirée, un détenu de Fleury-Mérogis du nom de Lopez est monté sur une fenêtre du bâtiment D3 pour protester contre la mise à l'isolement de son co-inculpé Victor Barreto.

Barreto n'a cesse d'être en butte aux intimidations et aux brimades de la police depuis cette révélation. Reilles a été déplacé de Fleury à la centrale de Poissy et mis à l'isolement. Nous apprenons le 21 août à 18 h que Lopez est tombé de sa fenêtre dans la journée du 19, s'est vraisemblablement fracturé le crâne et a été emmené à l'hôpital.

TIQUE DE PEINES

pas le voir
t lui répond :
ereux ». Rap-
t détenu pour
is, car il n'a
victimes, les
t que la seule
présente est
CAP et de
ntalement en

lors au prési-
e jamais vu
nnier hors de
évidemment
. ». Après de
ions, ils déci-
affaire au 21
e à laquelle
terminé sa
failli perdre
stice de notre

membres du
connaissant

bancs du prétoire. Malheur au prévenu qui se lève pour protester contre la déposition d'un agent... Un mot du président, mot sec et cinglant comme un coup de fouet, met fin à toute discussion. Après un bredouillement qui ressemble à une psalmodie d'officiant... quelques feuilles froissées, le délinquant en a pour six mois ou un an... la cause est entendue... Un autre !... Et l'autre est expédié aussi rondement que ses confrères en infortune. Les délinquants se succèdent avec la rapidité des images cinématographiques. Le tribunal chez nous ressemble à une espèce de mécanique sinistre, à un engrenage à broyer les pauvres... à un moulin à condamnation dans le genre du moulin à prières des Chinois... à un distributeur automatique de peines afflictives.

Et l'on s'en va le cœur serré en songeant qu'il est impossible que dans ce défilé de misérables il ne s'en trouve pas d'excusables, d'irresponsables, de dignes de pitié, d'innocents même... ».

Ceci n'est pas une des descriptions, qu'il fait presque quotidiennement C. Hennion de *Libération* dans sa chronique des flagrants délits, et pourtant telles sont exactement les scènes qui se déroulent chaque jour dans les différentes chambres correctionnelles du palais de justice de Paris. La justice y est appliquée au nom du peuple. Celui-ci devrait se déplacer plus souvent sur les lieux où la justice est rendue, pour constater la façon dont son nom est utilisé. Il devrait assister aux cascades de condamnations prononcées très souvent après une ou deux minutes de délibération, ou même après quelques dizaines de secondes seulement. Et dans ce cas il se rendrait compte que l'on ne peut appeler cela pompeusement « justice » mais plus réellement « distribution automatique de peines ».

Les farouches défenseurs de cette « justice » (je dirais plutôt, jeu de massacre) nous rétorqueront qu'il faut regarder les choses en face, que notre justice évolue, qu'elle est moins corrompue, plus attentive, qu'elle n'est plus ce qu'elle était au siècle dernier, qu'elle tend à devenir plus juste, plus équitable : qu'elle tend de moins en moins à être une justice de classe.La preuve : cette description qui colle comme un gang à nos tribunaux est de Louise Michel et date du début des années... 1890 ! Oui ! notre justice évolue.

Et peuple français, tu devrais. Mais tu ne feras pas. Depuis Saint-Louis la justice est rendue. De quelle façon ? Tu t'en fous. Tu as délégue ton pouvoir, tu t'es déchargé de tes responsabilités, on rend la justice en ton nom ! Un conseil. Continue à prêter ton non, dont on se sert à toutes les sauces. C'est facile, on allègue, on protége ta conscience et c'est 100 000 types que tu envoies croupir chaque année quelques temps ou pour toujours derrière les murs que tu as dressés, dans les pourrissoires, les prisons que tu as construites. Tu t'en fous, mais c'est toi seul le responsable des maux passés et de ceux qui ensuite surgissent et t'éclaboussent.

URIEL

Q.H.S. : isoler les «contagieux»

MILITANT DU C.A.P. PRISONNIER CONTAGIEUX

Madame TILLET
87, rue Boileau
69006 LYON

LE 3 avril 1976

Monsieur le Ministre de la Justice,

Plusieurs compte-rendus de presse font état de l'inhumanité dans certains quartiers de haute surveillance.

L'enchaînement semble avoir disparu en 1975. Mais la solitude permanente, la sortie d'une heure par jour dans des mini cours grillagées par le haut, la mise en observation incessante sous l'œil du maton, un cadre entièrement bétonné (lit, table, sol), l'interdiction de s'asseoir dans la journée ailleurs que sur le sol, le revêtement d'habits sordides, le coucher sur un matelas puant et dans des couvertures jamais lavées l'absence d'air, l'interdiction de toute communicaton par la cloison avec le voisin de cellule, le libre usage pour le maton de la matraque et le tabassage possible, incontrôlé, à cinq gardiens, pour la moindre infraction sans défense possible, sans droit d'appel et, au contraire, la sanction pour toute plainte, cela pendant cinq, dix, vingt ans, que doit être nécessairement l'effet d'un tel régime ? En quoi cela peut-il contribuer à améliorer un homme ? En quoi cela est-il nécessaire à la sécurité ? En quoi est-ce conforme à notre code pénal, à lui-même, à la consitution française, à la convention européenne et à la déclaration universelle des droits de l'homme , « La détention et pas plus » a dit notre président.

L'inhumanité crée des monstres, détermine l'esprit de vengeance et est donc non seulement immorale et criminelle en soi, mais elle est dangereuse dans ses effets. L'homme rendu à la liberté ne pensera qu'à tuer, pour punir la « justice » de son inhumanité. Et le premier venu sera victime.

Certains hommes sont plus sensibles que d'autres aux conditions inhumaines. Un Grandvillemin, un Roland Agret n'ont pu les endurer. Ils ont fait la grève de la faim pour protester contre elles.

Grandvillemin a de la sorte payé de sa vie le refus du juge d'instruction d'humaniser sa détention. Et Roland Agret... s'il n'est pas mort encore, est condamné à l'état de haute surveillance... alors que peut être il n'est pas coupable. Pourquoi n'aurait-il pas le bénéfice du doute ? A quoi nous avancent de tels scandales ? N'y en eut-il déjà pas assez à travers le passé ?

Pourquoi aussi les détenus semblent-ils si peu, officiellement, renseignés sur leurs droits ? Ils reçoivent un règlement intérieur qui indique leurs obligations; pourquoi leurs droits n'y paraissent-ils pas aussi ? Le droit du certificat de travail à la sortie, le droit à la sécurité sociale dans le mois qui suit leur détention s'ils ont travaillé, et le droit dans le même cas à une petite allocation chômage en attendant le premier emploi, qu'en savent-ils ? Combien en profitent ? Ce fut pourtant officiellement annoncé par les journaux.

Ceux sur qui s'abattent ces maux sont en général déjà depuis leur enfance des malheureux. Il n'est qu'à lire leur curriculum vitae ! Et leur délinquance est une conséquence de leur misère sociale, matérielle, affective et souvent physiologique et mentale. Le monde bourgeois dont je suis, a reçu lui assez de biens pour être garanti en gros contre la délinquance et les colères intérieures profondes qui font perdre la tête à ceux qui les subissent. Si notre monde bourgeois donc est mieux protégé, offrant à l'être un meilleur équlibre, c'est à un meilleur équilibre c'est à nous, gens de ce monde, à peu faite. Sinon comment ne pas avoir honte ? Comment accepter une telle inégalité ?

Avec l'espoir que ma lettre sera prise en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération.

Madame TILLET

Décidément face au C.A.P, le code pénal perd ses droits pour l'administration pénitentiaire nous savons déjà que le « Cap » reste le seul journal interdit en prison malgré l'article D444,que mon courrier est bien souvent retenu malgré l'article D 415 et maintenant je suis transféré à 200 kilomètres de Paris malgré l'article D53 qui prévoit que les prévenus doivent être incarcérés dans le ressort de la juridiction dont ils dépendent. Etant convoqué le 4 août devant la cour d'appel de Paris qui devait statuer sur ma demande de liberté, je n'ai pas été extrait en raison de ce transfert à Blois, c'est ainsi l'article 148 qui a été violé et ma liberté sera examinée une autre fois, la pénitentaire n'est pas pressée, elle tient un membre du C.A.P. et ne veut pas le lâcher, ce qui compte pour elle c'est de réussir mon isolement total.

Cette opération n'ayant pu se faire qu'avec l'accord du procureur de la cour d'appel de Paris, l'on se demande à quelle hautes pressions a dû obéir ce magistrat pour en quelques jours m'adresser une convocation pour le 4 août, puis accepter un transfert qui m'empêchait de me rendre à sa propre convocation, ce procureur au moins ne craint pas le ridicule avec preuves écrites (sa convocation) à l'appui !

Blois est une maison d'arrêt d'une centaine de détenus, il y est donc plus facile de contrôler les déplacements que dans les grandes prisons de la région parisienne et s'assurer ainsi que lors de mes rares sorties de ma cellule (douches et « promenades ») je ne risque pas de rencontrer un seule autre détenu.

Je suis d'autre part isole dans une cellule elle-même parfaitement isolée : pas de voisin, ni de face, ni de côtés, ni au-dessus. Voilà donc l'administration pénitentiaire bien rass
dans l'impossibilité
niquer, mon cour
épluché et sera
procureur de la co
Paris et mettra bi
pour parvenir à ses
de même pour celu

Je suis de plus é
copains du C.A.P.
qui ne gène d'ailleu
fonctionnement, l
toujours présent d
sons parisiennes av
et ses tracts inf
déplaisent tant.

La pénitentiaire
me faire souffrir
plaisir de sa venge
reconnais, l'isolem
ment pénible à
heures sur 24 t
toujours surveillé
gné, ça ne peut
nombreux sont ce
ce calvaire après
lecanuetistes.

Avec de telles
détention, il m'es
vous décrire la vie
de Blois. Cepend
que cette maison
suivre, il s'y pass
troublantes, ne
l'existence de ce
me trouve ainsi qu
en cours dans tout
me demande si l'o
train d'aménager
prison modèle a
destinés au traitem
détenus genre mili
ou autres « mauva

La maison d'a
va-t-elle devenir u
haute sécurité d'u
veau pour ceux q
fort que la prison
inutile et nuisible
au regroupement
pour briser toutes

J

CONTRE L'ISOLE
TRANSFERTS IN

Le 29 juillet d
protester contre
Ranucci et pour
totale opposition
mort, plusieurs dé
partement 2, b
jeunes de Fleury-M
litiques » et dits
muns » réunis, or
nourriture et refus
leurs cellules à
promenade. Répo
ministration pénite
et rapide : tabassa
mitard brutale, où
plusieurs jours.

A leur sortie du
d'entre eux a été
lement total (18 a
19 ans, a été s

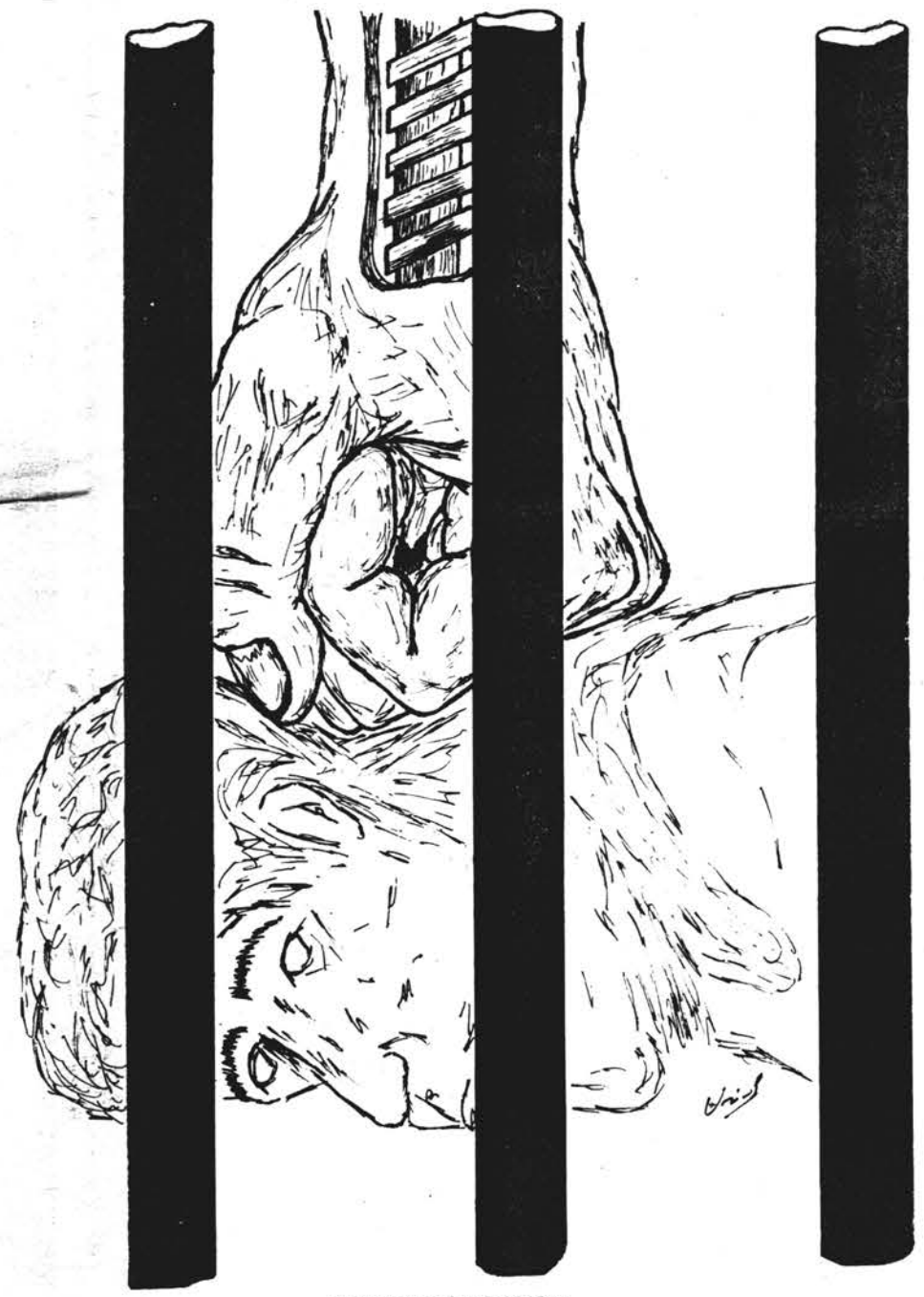

NOUVELLES DE LYON

Dans le *Progrès* du 26 juillet, un article fait état de la découverte de bâtons de dynamite dans une voiture. Des journalistes merdeux s'empressent d'attribuer ce matériel pour une éventuelle évasion d'Edmond Vidal soupçonné d'appartenir au « Gang Lyonnais », ce gang dont on a grossi l'importance pour cacher le jeu et les magouillages politiques célèbres à Lyon. Edmond Vidal qui était détenu à Saint-Joseph dans des conditions particulières; une cellule très peu aérée avec double porte et triple grillage aux fenêtres

(cette cellule avait été aménagée spécialement pour Alain Benjelloulm le roi de l'évasion), fut transféré à Bourgoin au QHS et une fouille générale de la prison eut lieu. Merci Messieurs les journalistes. Le directeur des prisons de Lyon en aurait marre de la folie de certains chefs d'établissements de la région lyonnaise qui envoient pour un rien les détenus ayant une grande gueule au QHS de Lyon.

Les gars arrivent avec un tel rapport au cul, qu'ils sont sûrs de finir leur peine dans un QHS ou à Mende. Nous avons déjà dénoncé le danger de ces quartiers spéciaux. Cela devient grave car tout détenu jugé comme gauchiste par un directeur ou un chef de maison d'arrêt ira dans ces QHS.

Dans le dernier article paru dans le *Cap* nous avions oublié de signaler que Laumont Guy a été placé au QHS dès son arrestation parce que membre du C.A.P., après deux mois il en est sorti, mais est isolé des autres détenus en promenade. Quant à Eyraud JC, membre du C.A.P. il fut placé au QHS de Lyon pour avoir tenté de déclencher une grève dans un atelier à Saint-Etienne. Eyraud J.C. a huit ans à tirer et il est a peu près sûr que si aucune action n'est engagée, il finira sa peine dans un QHS. La répression c'est encore fait plus sévère envers lui depuis la parution du dernier article du C.A.P. Envoyez des messages de soutien à Eyraud J.C. Bât. 1 Saint-Joseph 12, quai perrache LYON 69272 Cedex 1 et des lettres de protestation au directeur à la même adresse.

Le C.A.P. LYON

Note : Vous pouvez également écrire à Guy LAUMONT 4990 D 44 ST. Joseph LYON